

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de septembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **22 septembre 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/134

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR,
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA,
Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD,
M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, M. MELO DELGADO,
M. BAY, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme CHESNEAU MUSTAFA

Mme LEMARCHAND

Mme DEHAS

M. GODARD

M. KEBABTCHIEFF

Mme BARIL

(pouvoir à M. NACCACHE)

(pouvoir à M. BLANCHARD)

(pouvoir à Mme GUEDJ)

(pouvoir à M. HAQUIN)

(pouvoir à Mme C. FERNANDES)

(pouvoir à M. JOBERT)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/10/2023

Publiée le : 04/10/2023

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES :

Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2022

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-39 ;

VU la délibération n° D/2023-075 du Conseil Communautaire du 26/06/2023 relative à la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2022 ;

VU ledit rapport d'activité pour l'année 2022 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 21 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport d'activités doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2022, joint en annexe.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Valparisis

AGGLO

Reception en préfecture
485-20230627-D_2023_075-DE
Transmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023



Vu pour être annexé à
délibération n° 23.13.4 du 24.05.23
ERMONT le 24.05.23.
Le Maire,

Rapport d'activité 2022

Sommaire

5	<i>Édito du Président</i>
6 - 7	<i>Carte et chiffres clés du territoire</i>
8 - 9	<i>Élus</i>
10 - 13	<i>Instances</i>
14 - 15	<i>Compétences</i>
16 - 17	Partie 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé
18 - 19	<i>Transport et mobilité</i>
20 - 21	<i>Éclairage public</i>
22 - 23	<i>Environnement et transition écologique</i>
24 - 25	<i>Aménagement et tourisme</i>
26 - 27	<i>Assainissement</i>
28 - 29	<i>Espaces publics et voirie</i>
30 - 31	<i>Développement économique</i>
32 - 33	Partie 2 : Un territoire sûr et solidaire
34 - 35	<i>Habitat et aires d'accueil</i>
36 - 37	<i>Sécurité et prévention</i>
38 - 39	<i>Vidéoprotection</i>
40 - 41	<i>Sports</i>
42 - 43	<i>Lecture publique</i>
44 - 45	<i>Politique de la ville et santé</i>
46 - 47	Partie 3 : Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions
48 - 49	<i>Administration générale</i>
50 - 51	<i>Juridique et Mutualisation</i>
52 - 53	<i>Ressources humaines</i>
54 - 55	<i>Finances</i>
56 - 57	<i>Informatique</i>
58 - 59	<i>Patrimoine immobilier</i>
60 - 61	<i>Territoires</i>
62 - 63	<i>Communication</i>
64	<i>Annexe : Indicateurs du projet de territoire et du bien climat - valeurs 2022</i>

« Les collectivités ont dû s'adapter, développer de nouvelles actions »

Pour une collectivité publique, évaluer et rendre compte est une exigence démocratique et de bonne gestion. Le rapport d'activité annuel participe de cet impératif en présentant aux élus communautaires, aux conseils municipaux et aux habitants le bilan et les perspectives de l'action de l'agglomération dans tous ses domaines d'intervention. Ce rapport est donc construit par politique publique, en cohérence avec le projet de territoire 2021-2030, et inclut à ce titre le suivi de ses indicateurs d'évaluation.

L'année 2022 a marqué la sortie de la crise COVID. Mais l'exercice a encore été mouvementé, avec une forte inflation et une crise énergétique sans précédent.

Encore une fois, la communauté d'agglomération Val Parisis a dû s'adapter et répondre à ces enjeux, sans perdre le cap des engagements et des priorités de son projet de territoire. Des décisions fortes ont dû être prises (fermeture des espaces emplois, extinction nocturne de l'éclairage public, plan de sobriété dans nos équipements, etc.), afin de préserver notre capacité à financer nos politiques et actions essentielles.

Ainsi, nous avons poursuivi le déploiement des caméras de vidéoprotection, encore renforcé les effectifs de policiers et d'opérateurs, continué le passage aux LED de l'éclairage public et lancé le chantier de la future piscine olympique intercommunale. Bien d'autres actions pourraient être citées, et je vous laisse les découvrir dans ce rapport.

La sécurité, la transition énergétique, le cadre de vie des habitants, l'appui aux communes continueront d'être nos priorités pour les années à venir. Ainsi, dès 2023, nous préserverons les montants financiers dédiés aux projets des villes. De plus, nous accélérerons le passage aux LED de l'éclairage public, pour atteindre une couverture de 100% du territoire d'ici 2025. De la même manière, l'intégralité de nos travaux portant sur nos bâtiments sera consacrée à l'amélioration de leur efficacité énergétique. Cette action, associée à la mise en place du cadastre solaire, à la prise de compétence relative aux réseaux de chaleur, à l'approbation finale du plan climat air énergies territoire (PCAET), marque l'ambition de la communauté d'agglomération en matière de transition énergétique. Cette priorité est essentielle pour poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie et dégager des économies pour les habitants et pour la collectivité, ce qui permet de financer d'autres services publics.

Tout cela n'aurait pas pu se faire sans l'engagement au quotidien de nos 400 agents, femmes et hommes engagés au service des habitants. Je tiens ici à les remercier et les féliciter pour leur travail et leurs résultats.

Soyez assurés de la capacité et de l'engagement de l'agglomération, de ses élus et de ses agents à poursuivre ses défis pour 2023 et les années à venir.

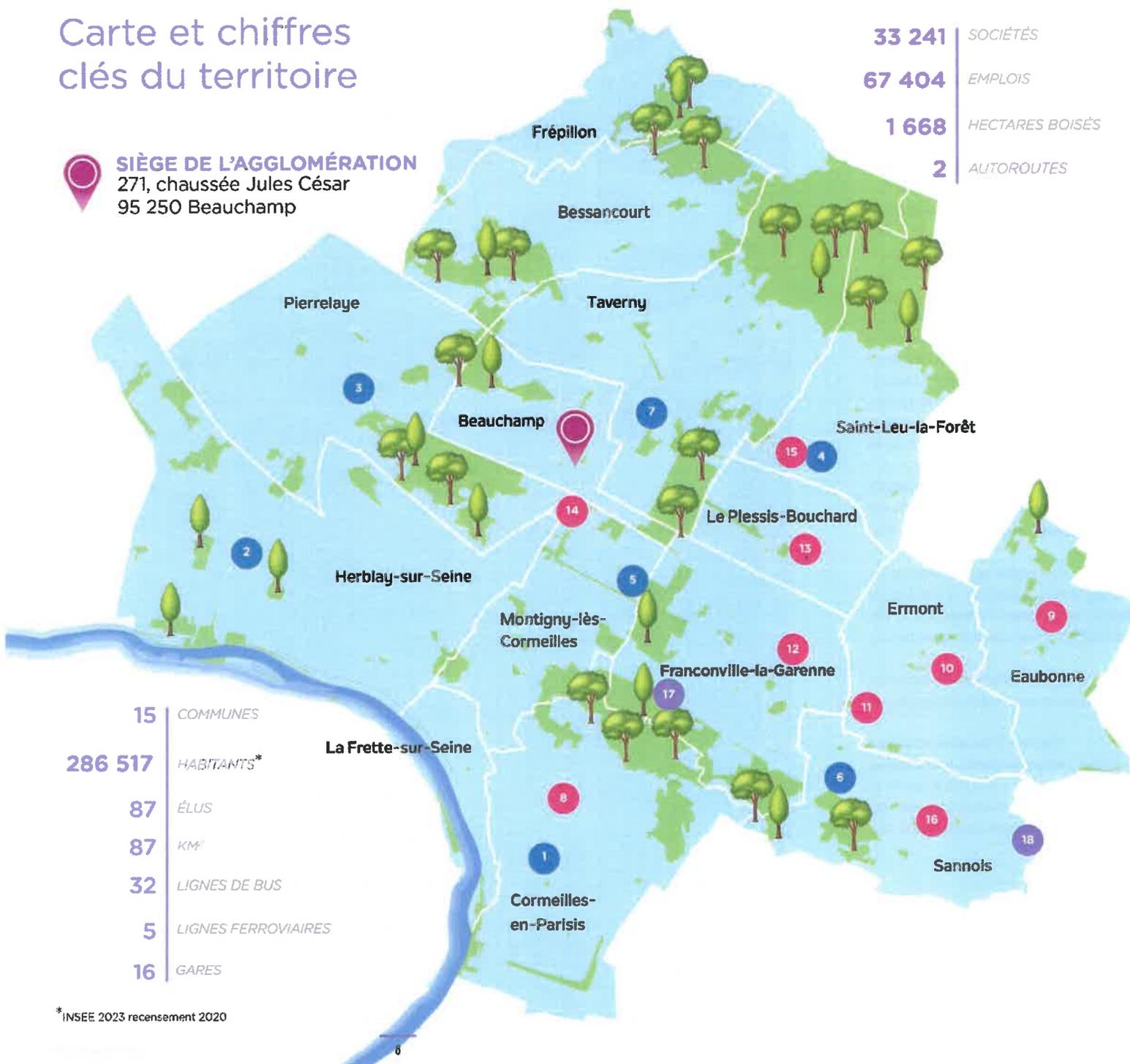


Yannick Boëdec,
Président
de la communauté
d'agglomération Val Parisis

Carte et chiffres clés du territoire

SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION
271, chaussée Jules César
95 250 Beauchamp

33 241 SOCIÉTÉS
67 404 EMPLOIS
1 668 HECTARES BOISÉS
2 AUTOROUTES



15 COMMUNES
286 517 HABITANTS*
87 ÉLUS
87 KM²
32 LIGNES DE BUS
5 LIGNES FERROVIAIRES
16 GARES

- 1** Les Océanides du Paris
28, rue Jean-Baptiste Carpeaux 95 240 Cormeilles-en-Parisis
- 2** Les Grands Bains du Paris
1, rue François-Truffaut 95 220 Herblay
- 3** Les Nymphéas du Paris
14, chaussée Jules-César 95 480 Pierrelaye
- 4** Piscine intercommunale
Avenue des Diablots 95 320 Saint-Leu-la-Forêt
- 5** Piscine intercommunale
Rue Auguste-Renoir 95 370 Montigny-lès-Cormeilles
- 6** Piscine Pierre-Williot
5, rue du Bas des Conches 95 110 Sannois
- 7** Piscine intercommunale
141, rue d'Herblay - Square Georges-Vallerey 95 150 Taverny
- 8** Médiathèque L'Eclipse
2, avenue de la Libération 95 240 Cormeilles-en-Parisis
- 9** Médiathèque Maurice-Genevoix
Place du 11 novembre 95 600 Eaubonne
- 10** Médiathèque André-Malraux
9, rue de la République 95 120 Ermont
- 11** Bibliothèque annexe André-Malraux
9 bis, allée Jean-de-Florete 95 120 Ermont
- 12** Médiathèque Saint-Exupéry
24, rue la Station 95 130 Franconville
- 13** Médiathèque Jean-d'Ormesson
5, rue Pierre-Brossolette 95 130 Le Plessis-Boucard
- 14** Bibliothèque Georges-Brassens
Place de la Libération 95 370 Montigny-lès-Cormeilles
- 15** Médiathèque Georges-Pompidou
6, avenue des Diablots 95 320 Saint-Leu-la-Forêt
- 16** Médiathèque André-Cancelier
Square Jules-Ferry 95 110 Sannois
- 17** Centre de supervision urbain
16, rue Pierre Fossati 95 130 Franconville
- 18** Le Tremplin Val Paris, Pépinière et incubateur d'entreprises
2, esplanade de la Gare 95 110 Sannois

*INSEE 2023 recensement 2020

Élus

Les 87 élus au service des 15 communes de Val Parisis Agglo

Le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis



Yannick BOËDEC
Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis
Maire de Corneilles-en-Parisis
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise

Le bureau > 14 vice-présidents et 8 conseillers délégués



Xavier MELKI
1^{er} Vice-président délégué aux Finances
Maire de Fronville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Xavier HAQUIN
2^{ème} Vice-président délégué à l'Économie, à l'Emploi et à la Formation
Maire d'Erment
Conseiller départemental du Val-d'Oise délégué



Philippe ROULIAU
3^{ème} Vice-président délégué aux Transports et aux Mobilités douces
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise



Florence PORTELLI
4^{ème} Vice-présidente déléguée à la Santé et à la Solidarité
Maire de Taverny
Vice-présidente de la Région Île-de-France



Bernard JANET
5^{ème} Vice-président délégué à la Sécurité
Maire de Sannois



Jean-Christophe POULET
6^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement durable
Maire de Bessancourt



Marie-José BEAULANDE
7^{ème} Vice-présidente déléguée à la Culture
Maire d'Eucommoy



Pascal SEIGNE
8^{ème} Vice-président délégué au Sport
3^{ème} Adjoint au Maire de Breuchamp



Gérard LAMBERT-MOTTE
9^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement et au Tourisme
Maire de Plessis-Bouchard
Conseiller départemental du Val d'Oise



Sandra BILLET
10^{ème} Vice-présidente déléguée aux Travaux et à l'Assainissement
Maire de Saint-Leu-la-Forêt



Jean-Noël CARPENTIER
11^{ème} Vice-président délégué à la Politique de la ville
Maire de Montigny-lès-Corneilles



Michel VALLADE
12^{ème} Vice-président délégué au Logement
Maire de Pierrelaye



Philippe AUDEBERT
13^{ème} Vice-président délégué à la Communication et à l'Informatique
Maire de La Frette-sur-Seine



Bernard TAILLY
14^{ème} Vice-président délégué aux Transferts de compétences et au Réaménagement de la Plaine
5^{ème} Adjoint au Maire de Frépillon



Gilles GASENBACH
Conseiller délégué à la Fibre optique
1^{er} Adjoint au Maire d'Eucommoy



Nicole LABASQUE
Conseillère déléguée à l'Éclairage public
1^{er} Adjointe au Maire de Corneilles-en-Parisis
Conseillère régionale d'Ile-de-France



Patrick BOULLÉ
Conseiller délégué au Budget
6^{ème} Adjoint au Maire de Fronville-la-Garenne



Philippe BARAT
Conseiller délégué à la Commande publique
1^{er} Adjoint au Maire d'Herblay-sur-Seine



Benoît BLANCHARD
Conseiller délégué à la Mutualisation
1^{er} Adjoint au Maire d'Erment



Daniel PORTIER
Conseiller délégué à la Sécurité
7^{ème} Adjoint au Maire de Sannois



Jean-Louis BENOIST
Conseiller délégué aux Gens du voyage
5^{ème} Adjoint au Maire de Taverny



Jean ALBIN
Conseiller délégué à la Fibre optique
1^{er} Adjoint au Maire d'Eucommoy



Jacqueline BUCHIN
Conseillère déléguée au Règlement général sur la protection de données
2^{ème} Adjointe au Maire de Montigny-lès-Corneilles

Les conseillers communautaires



Françoise HODDMANN
Maire de Breuchamp



Sabine TRANKI
6^{ème} Adjointe au Maire de Breuchamp



Danne BOUADIS
5^{ème} Adjointe au Maire de Ressainville



Gilbert AH-YU
2^{ème} Adjoint au Maire de Corneilles-en-Parisis



Nathalie BAUDOUIN-CURET
3^{ème} Adjointe au Maire de Corneilles-en-Parisis



Arnaud LAMBERLIN
Conseiller municipal
Corneilles-en-Parisis



Pascal LAUSIARD
Conseiller municipal
Corneilles-en-Parisis



Zouira MERRAD
Conseillère municipale
Corneilles-en-Parisis



Camille CARON
4^{ème} Adjointe au Maire d'Eucommoy



Stéphane GUBINEAU
Conseiller municipal
Eucommoy



Bernadette LE DUS
3^{ème} Adjointe au Maire d'Eucommoy



Christine MATTEI
2^{ème} Adjointe au Maire d'Eucommoy



Maryse MENY
Conseillère municipale
Eucommoy



Turu HOBISTE
5^{ème} Adjoint au Maire d'Eucommoy



Céline CAROT
2^{ème} Adjointe au Maire d'Erment



Carole FAUGARD
Conseillère municipale
Erment



Sabine DAHMANI
Conseillère municipale
Erment



Joëlle DUPUY
6^{ème} Adjointe au Maire d'Erment



Youcef KHINACHE
Conseiller municipal
Erment



Didier LEDEUR
5^{ème} Adjoint au Maire d'Erment



Marie-Christine ZAVECCHI
1^{re} Adjointe au Maire de Franconville



Xavier DUBOURG
2^{ème} Adjoint au Maire de Franconville-la-Garenne



Henri FERNANDEZ
Conseiller municipal
Franconville-la-Garenne



Sophie FERREIRA
Conseillère municipale
Franconville



Sabrina FORTUNATO
7^{ème} Adjointe au Maire de Franconville



Franck SAILLARD
Conseiller municipal
Franconville



Françoise GONZALEZ
Conseillère municipale
Franconville



Élisabeth BECHEC
1^{re} Adjointe au Maire de Franconville



Marc SCHWETZER
Conseiller municipal
Franconville



Jean-François DUBLAND
Conseiller municipal
Herblay-sur-Seine



Evelyne LARGENTON
5^{ème} Adjointe au Maire de Herblay-sur-Seine



Fatima HOUSSA
2^{ème} Adjointe au Maire de Herblay-sur-Seine



Sarah NEGROZZI BANFI
15^{ème} Adjointe au Maire de Herblay-sur-Seine



Nadine PORCHEZ
3^{ème} Adjointe au Maire de Herblay-sur-Seine



Jean-Charles BARRERIE
4^{ème} Adjoint au Maire de Herblay-sur-Seine



Johann ROS
6^{ème} Adjoint au Maire de Herblay-sur-Seine



Nathalie JOLLY
1^{re} Adjointe au Maire de La Frette-sur-Seine



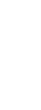
Marie-Pierre JEZEUIL
3^{ème} Adjointe au Maire de Le Plessis-Bouchard



Pierre LE BEL
2^{ème} Adjoint au Maire de Le Plessis-Bouchard



Miodou GOUAL
5^{ème} Adjoint au Maire de Montigny-lès-Corneilles



Stéphane LAFITTE
Conseiller municipal
Montigny-lès-Corneilles



Modeste MARQUES
Conseiller municipal
Montigny-lès-Corneilles



Carole BECHEC
Conseillère municipale
Montigny-lès-Corneilles



Annie TOUSSAINT
10^{ème} Adjointe au Maire de Montigny-lès-Corneilles



Eric BOSCH
Conseiller municipal
Pierrelaye



Marie-Françoise JOLLY
6^{ème} Adjointe au Maire de Pierrelaye



Monique BAUDIN
Conseillère municipale
Saint-Leu-la-Forêt



Frédéric RIVIERE
1^{er} Adjoint au Maire de Sannois



Laurence TROUZIER-ÉVÈQUE
4^{ème} Adjointe au Maire de Sannois



Lucile NICCOLI
5^{ème} Adjointe au Maire de Taverny



Nicolas BOUQUIN
Conseiller municipal
Taverny



Jean-Michel DETAVERNIER
4^{ème} Adjoint au Maire de Saint-Leu-la-Forêt



Aline ROGER
Conseillère municipale
Saint-Leu-la-Forêt



Stéphane BOUSSERON-BOYER
Conseiller municipal
Saint-Leu-la-Forêt



Nathalie CARPLANC
Conseillère municipale
Sannois



Marie-Eveline CHRISTIN
Conseillère municipale
Sannois



Laurent GORZA
3^{ème} Adjoint au Maire de Sannois



Céline JACQUES-LEGER
2^{ème} Adjointe au Maire de Sannois



Nicolas PONCHIL
Conseiller municipal
Sannois



Frédéric GORZA
1^{er} Adjoint au Maire de Sannois



Laurence TROUZIER-ÉVÈQUE
4^{ème} Adjointe au Maire de Taverny
Vice-présidente du Conseil départemental

Instances communautaires

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026



Création d'une nouvelle instance : la conférence des maires

Dans le cadre de la nouvelle mandature, 9 commissions communautaires thématiques permanentes ont été créées lors de la première séance d'installation du conseil communautaire :

- Commission finances
- Commission économie, emploi et formation
- Commission transports et mobilités douces
- Commission sécurité
- Commission santé et solidarité
- Commission politique de la ville et logement
- Commission culture et sport
- Commission aménagement, environnement et tourisme
- Commission travaux et assainissement

Les autres commissions :

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Commission d'appel d'offres (CAC)
- Commission intercommunale de délégation de service public (CIDSP)
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- Commission consultative intercommunale des services publics locaux (CCISPL)
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)

Les commissions sont destinées à préparer les délibérations du Bureau et du Conseil communautaires. Leurs membres travaillent et émettent des avis sur les actions et les projets à mener. Des propositions peuvent y être formulées mais l'Assemblée délibérante reste la seule compétente pour régler les affaires de l'agglomération.

Le bureau communautaire est composé du président, de 14 vice-présidents et de 8 conseillers communautaires délégués. Il exerce une fonction délibérative dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du conseil communautaire. Il exerce une fonction consultative en examinant les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil communautaire.

D'une manière générale, le bureau communautaire se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la communauté d'agglomération.

Une conférence des maires est obligatoirement créée lorsque le bureau communautaire ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres de la communauté d'agglomération. Cette situation s'est présentée dans le cadre de cette nouvelle mandature pour les communes de Beauchamp et Frépillon.

La communauté d'agglomération Val Paris a donc mis en place cette instance. Elle est présidée par le président de la communauté d'agglomération et est composée des maires des communes membres.

Elle est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. La conférence donne un avis sur des dossiers stratégiques de la communauté d'agglomération. Elle travaille à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire communautaire. Elle partage l'information et échange sur les enjeux actuels et à venir du territoire. Chaque maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

Le conseil communautaire, composé de 87 conseillers communautaires, issus des 15 communes membres, est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées et figurant dans les statuts. La communauté d'agglomération exerce 10 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 11 compétences facultatives.

La charte de l'élu

La loi du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Elle crée une charte de l'élu local qui fixe les principes déontologiques à respecter dans l'exercice de ces fonctions.

Cette charte a été adoptée lors de la séance du conseil d'installation des conseillers communautaires.

La dématérialisation des échanges et information des élus

La plateforme de dématérialisation est un service dématérialisé des convocations aux conseils, bureaux et commissions communautaires. Il est accessible via un portail web ou par une application via la tablette. Les élus disposent de tablettes mises à disposition par la communauté d'agglomération ou sa commune. Il permet de réduire le temps de gestion des convocations et de mettre à disposition des élus les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat dans une seule application dotée d'outils spécifiques. Il est ergonomique, complet et simple d'utilisation. Il est également utilisé pour la diffusion des comptes-rendus des instances communautaires auprès des élus communautaires et municipaux. C'est la nouveauté en 2020, la communauté d'agglomération est tenue d'informer l'ensemble des conseillers municipaux des affaires inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Une fois connecté à son espace dédié, l'élu peut consulter simplement tous ses documents de convocations et/ou rapports, pièces jointes, comptes rendus et confirmer sa présence ou donner procuration. De plus, une fois téléchargés sur la tablette, les documents sont disponibles hors connexion.

Instances

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026



En 2021, les instances communautaires consultatives et délibératives se sont réunies pour élaborer et valider les projets de la communauté d'agglomération Val Parisis et ainsi permettre leurs mises en œuvre. À cette occasion, le pacte de gouvernance et le projet de territoire ont été approuvés par les élus communautaires.

Le pacte de gouvernance

Les nouvelles perspectives esquissées par les travaux du projet de territoire, ainsi que les évolutions du cadre réglementaire, ont conduit les élus communautaires à renouveler les termes du Pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération Val Parisis. Ce pacte de gouvernance traduit avant tout la qualité de la relation entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, et garantit l'association des maires et des communes à la prise de décision intercommunale. Faisant sien des principes fondateurs de la charte politique de 2015 et en instaurant des outils variés de concertation et de prise de décision, ce pacte de gouvernance traduit l'affirmation de plusieurs objectifs :

- Garantir la pleine association des villes, des maires et des conseils municipaux aux décisions de la communauté d'agglomération, en tant qu'échelons premiers de proximité et de relations avec les habitants,
- Définir les modalités de fonctionnement et de décision de la communauté d'agglomération, à la fois pour ses compétences propres et pour son appui aux villes dans l'exercice de leurs missions,
- Convenir de manière partagée du rôle et de la place des instances de pilotage de la communauté d'agglomération,
- Établir un principe de solidarité financière entre les communes membres.

Le mandat 2020-2026 doit être l'occasion de conforter ces principes en répondant aux objectifs suivants :

- Doter la communauté d'agglomération d'un projet de territoire, socle des ambitions partagées de l'agglomération et des villes pour les habitants,
- Stabiliser le périmètre des compétences pour se consacrer à l'amélioration et l'optimisation de leur exercice,
- Évaluer l'exercice des différentes compétences, en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité de service,
- Renforcer le rôle d'appui de la communauté d'agglomération Val Parisis auprès des villes : ingénierie, mutualisation, achats communs, solidarité financière..., en respectant les choix de ces dernières,
- Consolider l'organisation interne de l'agglomération et les modalités de travail avec les villes et la société civile.

Ce pacte de gouvernance s'inscrit donc comme un outil à la poursuite de ces objectifs. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 12 avril 2021.



Le projet de territoire

Aux côtés des communes, la communauté d'agglomération Val Parisis joue un rôle majeur en faveur des habitants du territoire, que ce soit en matière de cadre de vie et d'environnement, de transports et de mobilité, de sécurité, de cohésion sociale, d'accès aux équipements de loisirs, d'énergies renouvelables et bien d'autres domaines encore. Afin de conforter toutes ces interventions et d'en renforcer la pertinence et l'efficacité, la collectivité a décidé en 2019 de mener une démarche d'élaboration de son projet de territoire. Ce document a vocation, à travers un diagnostic partagé du territoire, à déterminer les objectifs à suivre et les actions à mener pour influer positivement sur les conditions de vie des habitants. Il doit être le document socle de toutes les politiques sectorielles menés par l'agglomération et la feuille

de route des élus et des services. Trois grands axes ont été identifiés : un territoire dynamique au cadre de vie préservé, un territoire sûr et solidaire et une agglomération exemplaire dans ses pratiques et ses actions. Pour chacun de ces axes, des orientations stratégiques et des actions ont été déterminées, ainsi que des indicateurs d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité. Ces éléments ont également fait l'objet d'une traduction budgétaire, pour s'assurer de leur réalisme et de leur soutenabilité.

Ce projet de territoire devra désormais être mis en œuvre tout au long de la période 2021-2030. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 28 juin 2021.



Compétences obligatoires

1) En matière de développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Actions en faveur de l'emploi et de la formation : structuration d'un service emploi intercommunal avec des relais de proximité dans les communes permettant un déploiement d'actions en faveur de l'emploi et de la formation équivalent sur l'ensemble du territoire.

2) En matière d'aménagement de l'espace : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

3) En matière d'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de politique de la ville : Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, notamment en matière de vidéo protection ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5) En matière d'accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

6) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

7) En matière de GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations à l'échelle des bassins versants du territoire communautaire, conformément aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa 1)
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès hydrauliques (alinéa 2),
- Défense contre les inondations (alinéa 5),
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa 8).

8) Eau ;

9) Assainissement ;

10) Gestion des eaux pluviales urbaines ;

Compétences supplémentaires

1) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2) Action sociale d'intérêt communautaire ;

3) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau ; la lutte contre les nuisances sonores ; le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; la lutte contre les graffitis ; la lutte contre les nuisances olfactives industrielles ; les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable ; la conduite d'actions en faveur de l'entretien des espaces verts, du patrimoine arboré et des coulées vertes à vocation communautaire ; l'entretien et la gestion en vue de l'ouverture au public de ceux des bassins de retenue à vocation communautaire ; la préservation et l'aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire de l'agglomération contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val d'Oise : Buttes du Parisis, Bois de Boissy et des Aulnaies, coulées vertes à vocation intercommunale ; la participation à la gestion domaniale de la forêt de Montmorency, pour la partie située sur le périmètre de l'EPCI, afin de veiller à sa préservation, à sa gestion durable, au concours du gestionnaire à la défense contre les inondations, en lien avec la compétence GEMAPI ; la participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt,

4) Contribution à la transition écologique et énergétique : PCAET ; création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ; développement des énergies renouvelables et de récupération.

5) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire : Bibliothèques : Élaboration et mise en œuvre, en partenariat avec les villes et dans le respect des spécificités, de la Politique de la Lecture Publique ; Musique et danse : Facilitation de l'accès à ces disciplines / coordination et développement des pratiques communales et intercommunales s'y rapportant ; Théâtre : renforcement du pôle théâtral dans sa vocation intercommunale ;

6) Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale et respectant le cadre défini par la communauté ;

7) Élaboration du règlement local de publicité intercommunal ;

8) Élaboration et développement de réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique ;

9) Éclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durable, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté ;

10) Opérations d'aménagement :

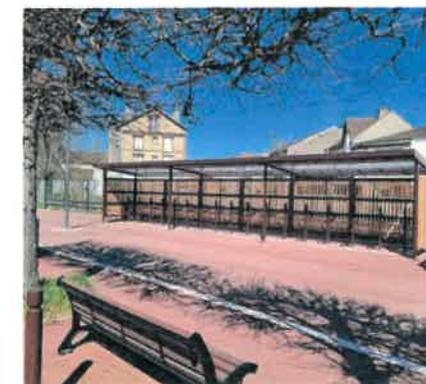
- Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution de réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communales, en accord avec les communes concernées et en conformité avec le PLU en vigueur,

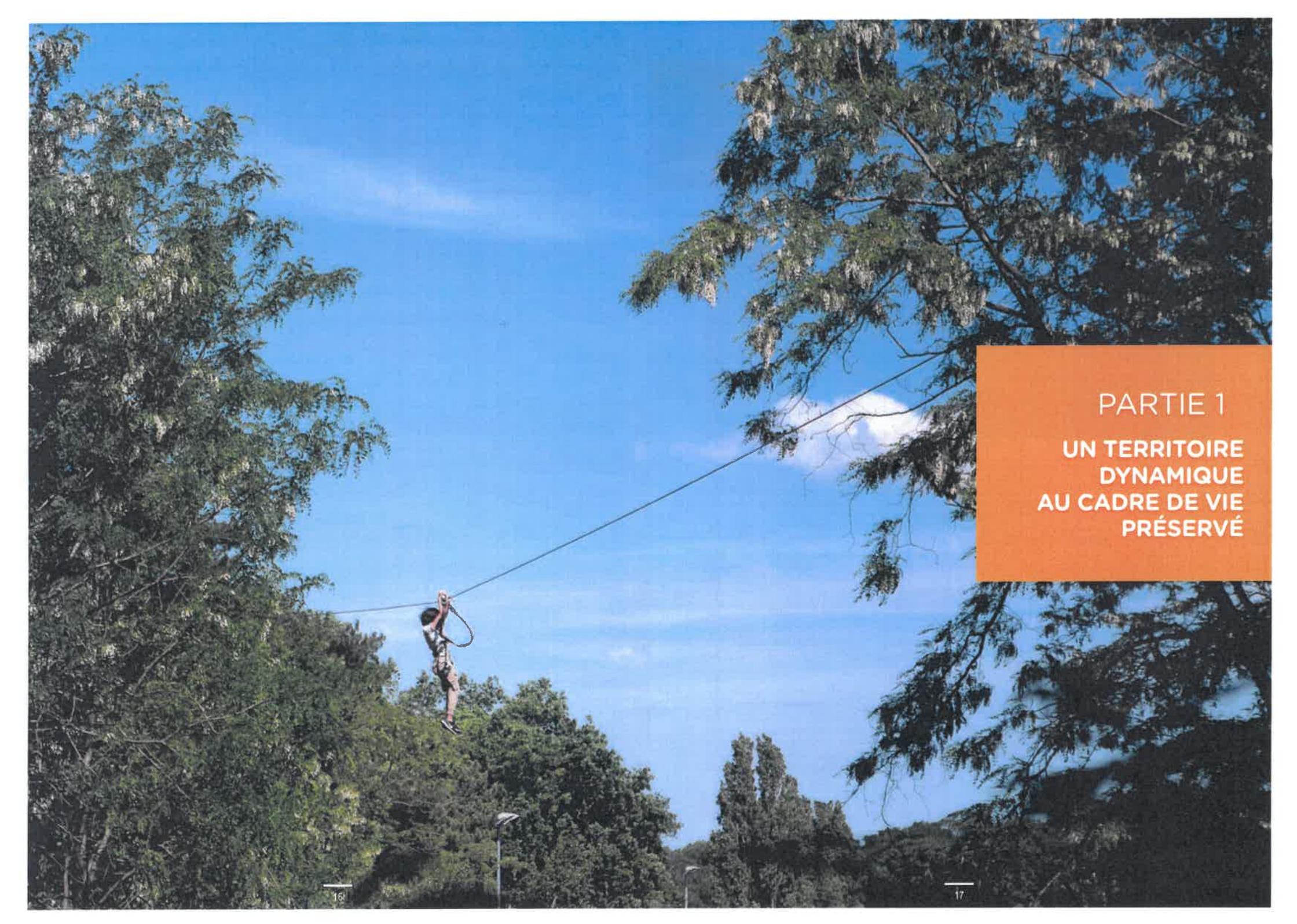
- L'entretien et l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Cormelles-en-Parisis, Ermont (Gare du Gros Noyer Saint Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye, Sannois et Taverny).

11) Etudes de transport et d'infrastructures : Toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes ;

12) Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Cormelles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Cormelles) ;

13) Modes doux : Création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables structurants et déploiement de services dédiés au vélo, définis au Plan Vélo.



A person is seen from a low angle, ziplining through a dense forest canopy. The person is suspended on a thin cable, holding onto a handle. The background is a clear blue sky with some light clouds. The trees are lush and green, with some branches in the foreground framing the scene. The overall atmosphere is one of adventure and nature.

PARTIE 1
**UN TERRITOIRE
DYNAMIQUE
AU CADRE DE VIE
PRÉSERVÉ**



Transport et mobilité

2022, mise en œuvre du plan vélo

La communauté d'agglomération a achevé la co-construction avec Île-de-France Mobilités des lignes qui constitueront le futur réseau de bus modernisé et renforcé qui desservira le territoire à horizon 2025. Cette modernisation d'ensemble interviendra dans le cadre d'une délégation de service public lancée par Île-de-France Mobilités.

De nouveaux circuits CitéVal ont été mis en place fin 2022. Des arrêts supplémentaires desservent désormais la commune de La Frette-sur-Seine, ainsi que de nouveaux quartiers à Cormeilles-en-Parisis et Herblay-sur-Seine. Un renfort d'offre a été opéré sur la ligne 30-18 afin de mieux desservir les parcs d'activité économique à Taverny et Beauchamp. L'étude de réaménagement de la gare routière d'Ermont-Eaubonne et des espaces publics contigus s'est poursuivie afin d'améliorer la qualité de service : rabattement, stationnement, information voyageurs, propreté...

Le réaménagement d'une nouvelle section de la chaussée Jules César a permis de créer une piste cyclable au niveau de la zone d'activités Beauchamp-ouest et des sas vélo. L'étude d'aménagement d'une voie verte entre Saint-Leu-La-Forêt et le Plessis-Bouchard a été lancée : elle vise à desservir le centre aquatique olympique de Val Parisis d'ici 2024. Douze ateliers gratuits de réparation de vélos ont été organisés entre août et octobre : 205 personnes ont pu en profiter en gares de Montigny-Beauchamp, Ermont-Eaubonne et Cormeilles-en-Parisis. Par ailleurs, la communauté d'agglomération a assuré la coordination du projet de mise en continuité de la liaison cyclable Frépillon-Bessancourt-Taverny et a pu prendre position sur les tracés du RER vélo, en collaboration avec les communes et le Département du Val d'Oise. Depuis janvier 2022, Val Parisis applique la gratuité de l'usage des parkings à vélos situés à Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis et Herblay-sur-Seine pour toutes les personnes ayant un abonnement en transports en commun annuel valide.

2023, vers une modernisation du réseau

Cette année sera celle de la préparation de la mise en œuvre de la délégation de service public avec Île-de-France Mobilités : emplacement des points d'arrêt, détails des tracés... Des études d'adaptation des lignes de bus seront nécessaires avant la mise en œuvre du nouveau réseau, en 2025.

Une étude d'opportunité d'un transport à la demande pour les communes de Taverny, Saint-Leu-La-Forêt et Bessancourt sera lancée. Tandis que le dispositif Pass Local pour les seniors sera remis à plat, un travail sera alors mené avec les CCAS des communes pour mieux connaître les bénéficiaires, évaluer la progression des coûts et proposer des adaptations des critères si nécessaire.

Les études de réaménagement de la gare routière d'Ermont-Eaubonne seront finalisées afin de réaliser les premiers aménagements. Dans le

même temps, les études des gares routières à Bessancourt et Franconville-la-Garenne seront lancées.

Dans le cadre du plan vélo, une étude va définir la 3^{ème} section à aménager sur la chaussée Jules-César. L'étude de plan de jalonnement à l'échelle du territoire va pouvoir être mise en œuvre, en concertation avec les communes. De nouveaux stationnements pour les vélos vont être aménagés aux abords des équipements de la communauté d'agglomération tels que les piscines et les médiathèques intercommunales.

Les consignes sécurisées pour vélos situées devant les gares de La Frette-sur-Seine et Ermont-Eaubonne ouvriront dans le courant de l'année ; les études d'aménagement de consignes en gare de Franconville-la-Garenne, Taverny et Beauchamp commenceront. Les consignes existantes seront sécurisées par vidéosurveillance et des bornes

d'autoréparation y seront installées.

Concernant les bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides, leur propriété et leur exploitation sont désormais transférées au SIGEIF, dont c'est l'une des spécialités. Après la remise en état indispensable de certaines, le SIGEIF planifiera plusieurs dizaines de nouvelles bornes entre 2024 et 2026.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le forfait mobilités durables est mis en place au sein de la collectivité pour les agents de la communauté d'agglomération. Le dispositif vise à encourager le recours à des modes de déplacements plus écologiques.



113
Km de voies cyclables aménagées

7
gares sur 15 équipées d'une consigne Parking Vélos Île-de-France Mobilités sécurisée

205 723
En euros, les fonds de concours vélo sollicités par les communes

2 617 907
En euros, la participation au financement du réseau de bus, aux côtés d'Île-de-France Mobilités

410 775
Départs de bus depuis les gares routières communautaires sur une année



Éclairage public

2022, expérimentation de la coupure en cœur de nuit

Afin de limiter les consommations énergétiques et de contribuer à la préservation de l'environnement, la communauté d'agglomération Val Parisis expérimente, depuis le 1^{er} juillet 2022, l'extinction totale de l'éclairage public en cœur de nuit sur les 11 communes pour lesquelles elle gère ce service.

Pour donner suite à la hausse significative du prix du kWh, il a été décidé d'installer des horloges pilotables afin de répondre aussi bien à l'extinction qu'à l'allumage quand cela est nécessaire. L'installation de ces 400 horloges s'est déroulée tout le long du mois de juin 2022. Les horaires ciblés en cœur de nuit respectent les horaires de dernier train pour l'extinction afin d'assurer aux derniers usagers de l'éclairage pour le trajet retour vers le domicile. Le ré-allumage quant à lui s'exécute avant l'arrivée du premier train afin d'assurer un trajet éclairé pour les administrés se rendant sur leur lieu de travail. La coupure s'effectue donc entre 1h30 et 4h45 du matin. L'amplitude de fonctionnement variant tout au long de l'année, une baisse jusqu'à 28% de consommation énergétique a été observée fin décembre 2022.

Les objectifs fixés, qu'ils soient en rapport avec la diminution des consommations électrique ou la mise aux normes du patrimoine lumineux de la communauté d'agglomération, continuent évidemment d'être maintenus à travers un marché à performance énergétique. La communauté d'agglomération est en effet engagée depuis 2020 sur un ambitieux contrat à performance énergétique. Le passage progressif et programmé en LED ou équivalents de l'ensemble des 27 262 points lumineux permettra de diminuer la consommation énergétique de son parc d'éclairage public à minima de 45% d'ici 2028. C'est pourquoi le programme de reconstruction a suivi son cours cette année et a permis de remplacer 1 776 lanternes. Par ailleurs, Val Parisis poursuit sa politique d'élimination des lanternes interdites par l'arrêté du 27 décembre 2018, permettant ainsi de réduire les nuisances lumineuses et de protéger davantage la biodiversité. Sur l'aspect sécuritaire, 149 mâts identifiés comme étant potentiellement à risque ont été remplacés, 446 crosses, et 458 coffrets classe 2 qui sont des organes de sécurité logés dans les candélabres permettant l'alimentation des lanternes ont également fait l'objet de remplacement.

2023, mise en LED de l'ensemble du parc

L'inflation des prix de l'énergie a contraint l'agglomération à revoir sa stratégie dans le cadre du déploiement de la technologie LED. En effet cette nouvelle réorganisation de renouvellement du patrimoine a été motivée par l'inflation du prix du kWh en 2022 avoisinant les 80%.

C'est dans ce contexte que les élus ont décidé d'accélérer la rénovation de l'intégralité du patrimoine lumineux et de passer au 100% LED d'ici 2025, ce qui représente 16 617 lanternes à remplacer par cette technologie moins énergivore en 3 ans. Les communes

de Sannois, Bessancourt, Herblay-sur-Seine et Frépillon sont les premières concernées dès 2023.

Il est convenu de débiter par les communes les plus coûteuses au niveau des fluides. C'est pourquoi, toujours en adéquation avec sa politique d'élimination des sources lumineuses énergivores et à la course visant la baisse d'énergie, plus de 4 830 lanternes vont être remplacées.

Au niveau de l'onglet sécurité, 198 mâts seront remplacés ainsi que 719 crosses. Concernant les mises aux normes, 1 669 appareils de coupure

obsoletés logés dans les trappes des candélabres seront remplacés par des dispositifs de sécurité étanche et répondant aux critères de sécurité en vigueur aujourd'hui.

La communauté d'agglomération accompagnera la commune de Montigny-lès-Cormeilles dans les entassements des réseaux et Franconville-la-Garenne dans le renforcement de l'éclairage. Des travaux de modernisation des équipements seront menés dans le cadre de la requalification du centre-bourg à Bessancourt.



1 / UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

3 356 604
En euros, le montant investi en 2022

27 362
Points lumineux

391
Armoires basse tension

6
Postes haute tension

162
Carrefours de feux tricolores



Environnement et transition écologique

2022, vers un développement de l'énergie solaire

Un cadastre solaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communautaire, première étape d'une politique de développement de l'énergie solaire.

Avec le soutien de la région Île-de-France et à l'issue de plusieurs mois de travaux, environ 5 hectares de bois, fermés au public depuis plus de 70 ans, ont été ouverts après avoir été aménagés dans le respect attentif de la faune et de la flore, avec la création de cheminements et d'un filot de sénescence, essentiel pour de nombreuses espèces d'insectes. Des nichoirs pour les mésanges ont été installés. Ce bois est désormais géré par Val Parisis.

Dans le même temps, Île-de-France Nature, établissement public régional et partenaire majeur de l'agglomération, a initié les travaux de réaménagement du bois des Aulnaies, qui vont se poursuivre en 2023. Situé à Tavemy et Saint-Leu-la-Forêt, ce bois constituera la gangue forestière du futur centre nautique. Île-de-France Nature prépare aussi l'ouverture au public en 2023 de la propriété Chabrand-Thibaut à Cormeilles-en-Parisis.

Les efforts en matière de lutte contre les inondations et d'aménagements de berges se poursuivent. À l'issue d'études complexes, un projet de réparation de la berge en voie d'effondrement, à proximité de l'église Saint-Nicolas à La Frette-sur-Seine, a été élaboré : les travaux sont à venir mais ils ne pourront avoir lieu qu'à des périodes bien précises, respectueuses de la faune et de la flore.

Le long de la Seine, un projet de passerelle pour les modes doux est à l'étude pour franchir le futur port de plaisance et assurer la continuité cyclable le long des berges de Seine entre le RERA à Sartrouville et Herblay-sur-Seine.

Les travaux du bassin des Cressonnières, en limite d'Eaubonne, sur le ru d'Enghien, ont démarré en 2022. Avec beaucoup d'autres interventions hydrauliques sur ce ruisseau capricieux, la lutte contre les inondations constitue une des priorités de la communauté d'agglomération, avec le SIARE. Et les études se sont poursuivies sur le ru de Liesse à Pierrelaye, qui sera renaturé.

2023, un schéma directeur des énergies territorial

Le développement des énergies renouvelables constitue un objectif à court terme pour Val Parisis. Le transfert à l'agglomération, des deux réseaux de chaleur de Sannois, Ermont et Franconville-la-Garenne d'une part puis de Tavemy d'autre part, offre des perspectives de développement intéressantes.

En 2023, le schéma directeur des énergies territorial sera engagé et aboutira à un programme d'actions, dont certaines prioritaires, visant à inscrire le territoire dans une démarche de sobriété énergétique grâce à la production d'énergies renouvelables ou de récupération, mais également à la rénovation du parc immobilier.

Une mutualisation entre l'agglomération et les communes va permettre d'implanter de nombreux panneaux solaires sur les bâtiments publics d'ici 2025-2026. Et des réflexions vont se

poursuivre pour développer le soutien de la communauté d'agglomération à la lutte contre les passoires thermiques.

Les travaux du bois des Aulnaies se poursuivent, tout comme les réflexions et études sur le bois de Boissy et sur la Coulée verte qui doit relier à terme les buttes du Parisis à la Seine.

Un nouveau partenariat va se nouer avec l'ONF en vue d'un développement touristique plus qualitatif et respectueux de la diversité de la forêt de Montmorency. Des ruches seront installées dans le bois Barrachin.

Aux côtés de la Région, de l'Etat et de SNCF-Réseau, Val Parisis s'engage résolument dans la résorption des points noirs du bruit ferroviaire. Une convention sera signée entre les différents financeurs, dans un premier temps pour réaliser un diagnostic fin des nuisances générées par le passage des trains.

La communauté d'agglomération prendra en charge 25% du coût total.

Avec le SIARE pour les rus d'Enghien, de Liesse et de Montubois et avec le SMSO pour les berges de Seine, Val Parisis accentue fortement ses efforts, pour répondre aux défis climatiques que nous connaissons. Sur la Seine, la lutte contre les inondations est évidemment une priorité, qui se traite à l'échelle régionale, et à laquelle les collectivités doivent toutes prendre leur part, par souci d'efficacité.

La communauté d'agglomération entame, avec le SMSO, le Département du Val d'Oise, la région Île-de-France, l'Agence de l'Eau et le syndicat mixte chargé de la réalisation de la future forêt de Maubuisson, une étude technique et complexe sur l'ouest du territoire herblaysien, où une forêt alluviale pourrait être créée dans cet esprit.



12
Km de canalisations pour distribuer la chaleur renouvelable

2
Réseaux de chaleur gérés par Val Parisis au 1^{er} juillet 2023

60 768
L'énergie en MWh produite à partir de sources renouvelables, bois-énergie et biogaz, sur les réseaux de chaleur

5
Hectares de bois communautaires

7
KM de berges de Seine en rive droite



Aménagement et tourisme

2022, accompagner la modernisation des parcs d'activités

Les manières de consommer évoluent rapidement, l'achat en ligne y prend une place croissante, ce qui porte à croire que le consommateur se déplace moins, sauf s'il mêle plaisir d'acheter et de se défendre, dans un cadre atypique. D'où l'intérêt majeur de créer des liaisons vertes avec la nouvelle forêt de Maubuisson par exemple.

Accompagner la requalification et la modernisation de la Patte d'Oie d'Herblay, parc d'activité économique stratégique, à l'étude depuis plusieurs années, est donc plus que jamais une nécessité absolue. Il est désormais possible, et temps, de passer à une phase opérationnelle. Y compris en cohérence avec les projets routiers du département du Val d'Oise devant se concrétiser à l'horizon 2025 avec la création d'une nouvelle sortie de l'autoroute A15, rue Marceau Colin, ayant pour but de désengorger le carrefour de La Patte d'Oie d'Herblay, avant que celui-ci ne soit complètement restructuré en 2026. L'année 2022 aura été très studieuse, en particulier sur les sites prioritaires que sont Socolo à l'angle de la RD14 et de la RD106, les Primoux et Marceau Colin.

Les parcs d'activités qui bordent la RD14 constituent tous des priorités, pour des raisons comparables de vétusté et de rationalisation de l'occupation des espaces. C'est le cas de la Porte-ouest à Pierrelaye, qui constitue l'une des priorités de l'agglomération.

Quant à l'Esplanade de la gare de Sannois, constituée de bâtiments très vétustes destinés, en leur temps, à l'accueil d'entreprises, mais aujourd'hui pour l'essentiel vides, la sélection d'un opérateur est en cours avec l'appui et le soutien de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre d'un concours

d'urbanistes et d'architectes européen dénommé Inventons la Métropole du Grand Paris 3 (IMGP3).

Pour l'aménagement durable des pôles gare, Val Parisis établit des scénarios, en partenariat avec les communes, la SNCF, les transporteurs... ainsi qu'avec les financeurs, en particulier Île-de-France Mobilités. En 2022, le pôle gare de Pierrelaye a été finalisé et les études d'avant-projet pour les pôles gare de Montigny-Beauchamp, Herblay et Sannois ont été initiées dans le but de la réalisation des travaux de modernisation.

Le pôle gare de Montigny-Beauchamp nécessite le réaménagement du parking situé du côté opposé de la RD106, à Pierrelaye. Les études, largement entamées, montrent l'intérêt d'y réaliser un parking silo labellisé par Île-de-France Mobilités. Une déclaration d'utilité publique, procédure complexe, sera sans doute nécessaire.

Un schéma ambitieux de développement touristique du territoire intercommunal a été adopté en juin 2022. Depuis, trois parcours touristiques et sportifs ont été créés sur l'application Jooks. Un nouvel outil de gestion de la taxe de séjour a permis de faciliter les échanges avec les communes, notamment sur les réglementations en vigueur quant aux déclarations des meublés touristiques. Cette année, 150 000 € de taxe de séjour ont été collectés.

Dans le cadre de l'année de la gastronomie, la communauté d'agglomération a organisé son événement, Le Gout du Terroir Val Parisis, qui a rassemblé plus de 1 000 visiteurs autour d'artisans et producteurs du territoire, au Plessis-Bouchard.

2023, poursuite de l'aménagement économique du territoire

Parmi les priorités de l'année 2023 en termes d'aménagement du territoire, il s'agit pour la communauté d'agglomération de poursuivre les démarches collaboratives déjà bien engagées avec l'ensemble des acteurs publics et privés, en s'appuyant sur les opérateurs sélectionnés, et toujours en partenariat avec l'EPFIF. Sont notamment visés cette année le renforcement du partenariat avec l'opérateur Strauss en vue de la réalisation, ces prochaines années, d'un centre commercial moderne sur le site ex-Socolo à Herblay-sur-Seine ; le lancement d'une déclaration d'utilité publique (DUP) sur le site particulièrement dégradé des Primoux ; les acquisitions foncières et la constitution d'un projet d'aménagement moderne sur le site Marceau-Colin, à

Montigny-lès-Cormeilles et Herblay-sur-Seine ; un appel à manifestation d'intérêt sur le site « Primevères 3 », en face de « Socolo », à Pierrelaye, la poursuite des initiatives entreprises par Val Parisis et ses partenaires dans le parc d'activité économique de l'Esplanade de la gare à Sannois ; la poursuite des réflexions et des initiatives publiques, en coopération avec les entreprises, dans le parc d'activités de la Porte Ouest à Pierrelaye.

Qu'est-ce qu'une zone d'activité économique en 2023 ? Quelles entreprises accueillir, dans quelles conditions, avec quels services ? Des questions qui, avec d'autres, vont trouver réponse en 2023 afin de poursuivre, ces prochaines années, l'aménagement

économique des Bois-Rochefort à Cormeilles-en-Parisis, de la Porte-Ouest à Pierrelaye et de Montbois à Frépillon.

L'année 2023 sera riche en nouveaux projets touristiques, toujours dans le cadre de son schéma. Les actions se concentreront sur un secteur du territoire, autour de la forêt de Montmorency, en créant une signalétique propre au territoire. Le travail se poursuivra sur les lieux phares du territoire notamment le fort de Cormeilles-en-Parisis et les Berges de Seine avec La Seine à Vélo. Val Parisis se concentrera également sur la préparation des Jeux Olympiques 2024 en valorisant les hébergements et restaurants du territoire.



1 / UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

1

Étude urbaine finalisée en 2022 : site du parking de Pierrelaye, en vue de son réaménagement

4

Schémas d'aménagement de pôle gare

344 000

Nuitées touristique sur le territoire en 2022

1 100

Visiteurs sur l'événement touristique Le Gout du Terroir

150 000

En euros, la taxe de séjour en 2022



Assainissement

2022, la poursuite de la lutte contre les pollutions

Un grand nombre de textes réglementaires visent à assurer une conformité générale du système de collecte. Dans le cadre d'un programme décennal de travaux, le schéma directeur de l'assainissement, lancé en 2021 et qui se terminera en août 2023, permet de diagnostiquer l'état structurel et fonctionnel de l'ensemble des réseaux et ouvrages, de prendre en compte l'évolution de l'aménagement du territoire et d'établir en conséquence un zonage des eaux usées et pluviales.

En 2022, une étude recherche des substances dangereuses pour l'environnement a été menée avec le SIARE. Son objectif est de repérer les locaux particuliers, artisanaux, industriels et toutes activités susceptibles de rejeter des micropolluants dans le milieu naturel récepteur des eaux usées traitées par les stations d'épuration, via les réseaux de collecte. Un programme d'actions qui vise à limiter ces rejets va suivre dans les prochains mois. Dans le cadre du diagnostic permanent, l'autosurveillance

des déversoirs d'orage présents sur les quais de Seine à La Frette-sur-Seine et Herblay-sur-Seine, susceptibles de déverser des effluents usés lors d'événements pluvieux intenses, est maintenant totalement opérationnelle. Les résultats des mesures continues place la communauté d'agglomération Val Parisis dans les territoires conformes, et où les rejets sont limités et contrôlés. Après une importante opération de travaux sur les réseaux et le poste confluant au ru de Liesse à Pierrelaye sur les années 2022 et 2023, cette autosurveillance sera étendue à ce secteur dès 2023.

Tout au long de l'année 2022, Val Parisis a réalisé pour un montant global de 6,43 millions d'euros, dans le cadre de la lutte contre les inondations et la pollution, et pour l'entretien du patrimoine, des travaux de réhabilitation, d'extension et de redimensionnement des collecteurs.

2023, intensification des démarches environnementales

Dans la continuité des démarches environnementales entreprises depuis la prise de compétence assainissement, Val Parisis va intensifier les mesures destinées à la protection du milieu naturel. Le nouveau schéma directeur sera adopté avec une programmation fine et ambitieuse des travaux pour 10 ans.

Les actions préconisées par la recherche de substances dangereuses seront complétées par l'augmentation des contrôles de conformité lors des mutations (actuellement 4 300 unités annuelles), la multiplication des campagnes de contrôles

inopinés sur les secteurs sensibles (400 par an), le développement du contrôle et du suivi des sites rejetant des eaux usées non domestiques (industriels, artisans, métiers de bouches, garagistes, laveries...).

Une nouvelle étude d'analyse des risques de défaillance des réseaux et ouvrages sera lancée pour parachever les actions nécessaires en cas d'incidents imprévus et limiter tant que possible ces derniers.

Enfin, pour officialiser et appliquer les mesures recommandées par ces études, le règlement d'assainissement

communautaire sera adapté et amendé dans une version nouvelle renforçant encore plus les prescriptions et obligations fondamentales nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie et du respect de l'environnement.

En parallèle de ces investigations, les investissements, de l'ordre de 7,5 millions d'euros en 2023, permettront la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux et ouvrages sur l'ensemble du territoire.



1 | UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

820
Km de réseaux

39
Postes de relevages

54 000
Branchements

17
Opérations d'envergure pour un montant total de 6 430 000 € en 2022

4 242
Contrôles de conformité des installations privées en 2022



Espaces publics et voirie

2022, le confortement d'espaces publics partagés

Les changements climatiques requièrent de repenser les espaces publics. Si la nature en ville permet de lutter contre les îlots de chaleur, de préserver la ressource en eau, d'offrir des espaces récréatifs de proximité, force est de constater la nécessaire mutation de nos modes de déplacement afin de limiter les émissions de CO₂.

L'année 2022 a été l'opportunité d'aménager les espaces publics dans un souci de développement durable et d'un plus grand partage. Après plusieurs mois d'études et de concertation, la séquence visant la requalification de la section de la chaussée Jules César située en zone d'activité économique à Beauchamp a été achevée en 4 mois. Les travaux ont permis une requalification complète de l'axe mais surtout la réalisation d'une voie cyclable bidirectionnelle dans le prolongement de la voie verte aménagée sur Pierrelaye en 2018.

En parallèle, la redynamisation des parcs d'activités reste au cœur des opérations d'aménagement. Elle nécessite de reconsidérer certains espaces de stationnement. C'est ainsi que des places dédiées aux poids lourds ont été, et seront, aménagées en différents points stratégiques permettant ainsi de prévenir les conflits d'usages.

Enfin, l'agglomération poursuit ses actions de préservation et d'amélioration des parcs et jardins qui lui sont déléguées. À cette occasion, un parcours pédagogique en faveur de la biodiversité est venu agrémenter le bassin des Moulins à Eaubonne et 45 000 bulbes de narcisses et tulipes ont été plantés sur les accotements des parcs d'activités. La façade végétalisée de la piscine intercommunale de Pierrelaye a quant à elle retrouvé une seconde jeunesse.

2023, une nouvelle année effervescente

L'année 2023 sera riche de projets structurants pour le territoire. Parmi eux, la phase visant à la viabilisation des accès au futur centre aquatique olympique intercommunal sur Tavemy et Saint-Leu-la-Forêt marquera la fin d'un chantier d'envergure avec pour perspective les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Deux voies vertes faciliteront l'accès à ce site de prestige.

En accompagnement des politiques de déplacement, d'autres opérations visant en l'amélioration des services ainsi que le confort des usagers des transports en commun seront engagées. C'est ainsi qu'au 1^{er} trimestre, un abri à vélos d'environ 35 places viendra finaliser la requalification du

pôle gare Gros-Noyer Saint-Prix et qu'un parking vélos sécurisé de 20 places sera livré à La Frette-sur-Seine pour l'été. Les études sur Pierrelaye, Montigny-Beauchamp Ermont-Eaubonne et Sannois ainsi que Tavemy seront dans l'objectif de requalifier les pôles gare avec toujours à l'esprit de favoriser les transports multimodaux et de réintroduire un peu plus de nature en ville. Enfin, divers aménagements de fins de ligne et de mise en accessibilité de quais pour les arrêts de bus sont programmés.

Dans les parcs d'activité économique, les opérations d'aménagement et de rénovation de voirie se poursuivront, notamment à Tavemy et Herblay-sur-Seine. Des études de requalification d'une section de la

chaussée Jules César sont en concertation.

La pratique d'activités sportives de plein air sera mise en avant dans le parc d'activités des Épineux à Frépillon. Installé au cœur d'un verger revisité d'espèces arborées à fleurs, une aire de street work out et des équipements de fitness côtoieront 4 terrains mutualisés de pétanque.

Des plantations veilleront à la préservation du cadre de vie et une attention toute particulière sera portée à la gestion des eaux pluviales au travers d'une expérimentation visant à la récupération des eaux de toiture d'un bâtiment d'intérêt communautaire.



10 200
M³ d'enlèvement de graffitis

231
Tonnes de dépôts sauvages collectés et traités

45 000
Bulbes de bulbes et narcisses dans les parcs d'activité économique

1 150
Mètres linéaires de voirie aménagée en 2022

55
Nouvelles places sécurisées de stationnement pour les vélos aux abords des gares



Développement économique

2022, année de transition

C'est effectivement une année charnière marquée tant par une reprise de l'activité économique après deux années de crise sanitaire que par la montée des incertitudes avec la multiplication des crises au niveau international. Pour accompagner ces évolutions, l'agglomération a souhaité concentrer ses moyens sur des opérations permettant d'améliorer l'accueil et le développement des entreprises sur son territoire. C'est ainsi que la commercialisation du parc des Épineaux à Frépillon s'est poursuivie avec succès car tous les terrains ont trouvé preneur. Ce dispositif est complété par la gestion d'ateliers locatifs avec un taux d'occupation moyen de 96%. Le parc des Métiers à Ermont fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner un futur opérateur qui en découplera la superficie.

Les parcs d'activités constituent un enjeu important de développement économique. Pour poursuivre leur mue, l'agglomération a entamé un vaste programme de travaux sur ceux situés à Beauchamp et Taverny.

Pour accompagner leur modernisation, l'agglomération souhaite soutenir les entreprises locales en travaillant avec elles sur la mise en place d'un dispositif expérimental pour les aider

à engager des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Val Parisis continue également à soutenir activement les créateurs d'entreprise. Ce soutien à l'entrepreneuriat se traduit opérationnellement par la gestion d'une pépinière d'entreprises, Le Tremplin Val Parisis, situé à la gare de Sannois. Ce dispositif mêlant hébergement et accompagnement des jeunes entreprises permet de proposer des services utiles à tous les créateurs. L'agglomération offre une gamme de services allant de l'accompagnement sur l'idée au financement des projets. Ceci passe par une collaboration active avec de nombreuses associations permettant de disposer d'une offre de services locale de qualité.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par la fermeture des espaces emploi sur l'ensemble du territoire au profit des actions menées par Pôle Emploi et d'autres acteurs tels que les missions locales qui continuent à être soutenues par la communauté d'agglomération.

2023, œuvrer dans la proximité

L'agglomération a souhaité que 2023 soit une année marquée par un renforcement du soutien de proximité aux entreprises.

Ainsi, Val Parisis a choisi de lancer un dispositif de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments économiques afin de permettre aux chefs d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et de qualité. Une dizaine de pré-diagnostic seront menés en début d'année pour aboutir à une trentaine d'entreprises aidées dans l'année. Cette action sera accompagnée par l'organisation d'un salon professionnel pour valoriser les entreprises locales offrant des prestations autour de la rénovation énergétique et les organismes de soutien.

Les actions concerneront aussi la valorisation des parcs avec la mise en place d'un signalétique d'entrée de zone plus adaptée, de nouveaux

services proposés aux entreprises locales avec la création d'un guide des parcs et un travail pour étudier les réponses à apporter à leurs différentes problématiques identifiées : transport, valorisation des locaux, recrutement. Ces nouveaux services prendront une forme concrète avec, par exemple, la création d'un espace de convivialité sur le parc d'activités des Épineaux, les jardins de Frépillon, qui offriront aux entrepreneurs et salariés, mais aussi aux habitants, un espace d'agrès fitness en plein air, un espace de restauration avec l'accueil de foodtrucks, des terrains de pétanque et un espace vert aménagé. Des espaces de coworking devraient également être développés.

Parce que le développement économique passe également par un renouvellement de l'offre immobilière et foncière, l'année 2023 sera également consacrée à la réalisation d'études sur la valorisation de nouveaux espaces fonciers afin d'attirer de nouvelles entreprises.

L'agglomération restera encore cette année au plus près des préoccupations des entreprises locales en proposant des dispositifs d'accompagnement dans leur développement (à l'image du dispositif PLATO), des réunions d'informations et de mise en relation sur des thèmes d'actualité comme les économies d'énergie, les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ou encore l'organisation de visites d'entreprises remarquables qui investissent sur le territoire.

Enfin, Val Parisis poursuit son action en faveur des créateurs d'entreprise en proposant un programme d'animation ambitieux au sein de la pépinière d'entreprises, en poursuivant son action d'accompagnement des créateurs dans les quartiers avec le soutien de BPI France et en développant une offre de services accessible et de qualité.



4 189
Créations
d'entreprises

139
Demandes
d'implantations

30
Entreprises
aidées

318
Créateurs d'entreprise
accompagnés

42
Entreprises hébergées
dans des locaux
de Val Parisis



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé, famille, retraites,
recherche d'emplois :
un service personnalisé
d'accompagnement
à moins de 30 minutes
de chez vous.

**Les services
du quotidien
à côté de
chez vous.**

france-services.gouv.fr

PARTIE 2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE



Habitat et aires d'accueil

2022, le permis de louer prend de l'ampleur

L'année 2022 aura d'abord été l'année du déploiement du permis de louer à l'échelle des 15 communes du territoire. Le dispositif, gratuit pour le propriétaire bailleur, ne s'applique qu'à certaines rues dans chaque commune. Visant à lutter contre l'habitat dégradé, cette autorisation préalable à la mise en location d'un logement est obligatoire dans ces secteurs. Il permet aussi d'apporter préventivement des conseils et des points de vigilance pour l'amélioration de la qualité du logement. Des outils numériques ont été créés par l'agglomération pour faciliter la demande d'autorisation des propriétaires et gestionnaires de biens.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif mutualisé de la salubrité, Val Parisis a poursuivi son intervention pour contrôler les logements signalés par les communes signataires.

En parallèle, Val d'Oise Rénov' a pris son essor. Ce service offre un parcours complet à l'usager pour le renseigner, l'orienter et le conseiller techniquement ou juridiquement pour la rénovation énergétique de son logement. La communauté d'agglomération cofinance le service pour assurer sa gratuité ainsi que garantir un conseil neutre délivré par des interlocuteurs de confiance.

Sur le volet du logement social, l'agglomération a poursuivi le pilotage des travaux de la conférence intercommunale du logement. En 2022, plusieurs ateliers de travail ont été organisés entre les partenaires acteurs du logement social afin de faire émerger un consensus sur le parcours des usagers, les moyens pour l'améliorer, des engagements pour le territoire et ce toujours dans le cadre des objectifs fixés par l'État en matière de logement des publics les plus fragiles.

2023, accompagner la rénovation énergétique des logements

L'agglomération poursuit en 2023 son action en faveur de l'amélioration de la qualité du logement sur le territoire.

Sur le volet de la rénovation énergétique du parc privé, Val d'Oise Rénov' reste une action phare, au même titre que l'aide de solidarité écologique communautaire : Val Parisis octroie une aide de 450 € au bénéfice des ménages les plus modestes dont le projet a été notifié par l'ANAH éligible à MaPrimeRénov'Sérénité ou MaPrimeRénov'Copropriété. Vingt nouvelles permanences locales sont également planifiées avec l'opérateur Soliha sur l'ensemble de l'année. Concernant plus particulièrement les copropriétés, l'agglomération souhaite mettre en place un certain nombre d'actions de sensibilisation : balade thermique, réunion d'information...

En complément de ces actions, une réflexion globale est engagée sur le volet rénovation énergétique afin de

réinterroger, au vu de l'actualité, la meilleure façon d'accompagner les habitants. Cette réflexion viendra alimenter les ambitions d'un futur programme local de l'habitat dont le lancement des travaux est projeté dans l'année.

L'agglomération continue d'intervenir en faveur de la sécurité des logements mis en location : le dispositif du permis de louer permet, dans les zones où il est instauré, de visiter les logements avant entrée du locataire afin de repérer les défauts de sécurité éventuels pour le futur occupant et d'informer d'infractions potentielles au règlement sanitaire départemental. Aujourd'hui, le propriétaire pourra également être alerté sur la nouvelle réglementation qui s'impose désormais aux logements les plus énergivores. L'agglomération poursuivra par ailleurs ses échanges avec la caisse d'allocations familiales du Val d'Oise et l'État pour respectivement définir et renforcer les partenariats.

Sur le champ du logement social, la conférence intercommunale du logement sera amenée à se prononcer sur deux documents partenariaux : la convention intercommunale d'attribution d'une part, le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur d'autre part. Ces documents visent à fixer des objectifs et des actions, partagés par les acteurs du logement social pour le territoire mais aussi à améliorer l'information du demandeur.

Concernant l'accueil des gens du voyage, en lien avec le projet d'intérêt régional de plantation de la forêt de Maubuisson, l'agglomération poursuit le pilotage de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le relogement des ménages gens du voyage. Différents scénarios sont en cours d'étude afin de proposer des solutions de logement adaptées aux attentes émises par les voyageurs lors de la phase d'enquête sociale.



91
Aides de solidarité écologique communautaire versées

280
Demandes de permis de louer instruites en 2022

352
Visites techniques de logement

86 850
Euros engagés dans une politique de soutien à l'amélioration du parc privé

810
Interventions techniques et d'astreinte du service des aires d'accueil des gens du voyage.



Sécurité et prévention

2022, une unité de soirée et de nuit qui se développe

Depuis 2017, la police intercommunale de la communauté d'agglomération n'a eu de cesse de se développer aussi bien en moyens humains que matériels. Elle poursuit sa progression avec un parc automobile doté de huit véhicules adaptés à la conduite soutenue et de quatre motos alliant puissance, vitesse et maniabilité. L'unité cynophile, présente depuis la création, compte aujourd'hui quatre conducteurs de chiens, encadrés par un moniteur canin qualifié.

Une campagne de recrutement est active depuis plusieurs semaines pour augmenter les effectifs de police, ainsi que les opérateurs de vidéoprotection. Les modes de recrutements des nouveaux policiers sont nombreux et diversifiés : des lauréats du concours, des agents détachés de leur administration d'origine (pénitentiaire, transports...), d'anciens militaires, gendarmes et policiers nationaux mais également des policiers municipaux d'autres communes. Cette diversité confère un énorme potentiel opérationnel et un partage des expériences bénéfique pour le service.

De jour, les opérateurs de vidéoprotection collaborent essentiellement avec les forces de l'ordre des services étatiques et avec les polices municipales locales de l'intercommunalité. De nuit, dès 18 heures, les effectifs la police intercommunale prennent en charge opérationnellement le territoire de la communauté d'agglomération ; leurs missions se font essentiellement sur initiative et sur déclenchement du

centre de supervision urbain (CSU). Ce dernier, actif 24/7, permet aux 34 opérateurs d'assurer une vigilance optimale sur les territoires des 15 communes.

En complément, les effectifs de la police intercommunale évoluent sur un secteur très étendu de 13 communes. Le sens policier est nécessaire car beaucoup d'interventions se réalisent sur initiative. Le reste des missions se partage entre les appels reçus au CSU et également les surveillances de certains quartiers dont la situation est complexe. Des interventions sont aussi organisées en coopération avec les polices municipales locales ou les forces étatiques.

Le centre de commandement de la police intercommunale est le centre de supervision urbain. Tous les appels téléphoniques reçus, doléances des administrés ou de tout autre service sont transmis aux effectifs de terrain.

Les opérateurs de vidéoprotection connaissent parfaitement le territoire et sont à l'affût du moindre fait marquant pour une surveillance de qualité. Depuis février 2022, ils sont également assermentés pour verbaliser les infractions au stationnement via les caméras de vidéoprotection. Les verbalisations par vidéo ne concernent que les infractions liées aux stationnements sur les 7 communes adhérentes à ce dispositif.

2023, renforcer la cohésion entre les polices municipales

La montée en compétences des opérateurs de vidéoprotection se traduira par des formations sur la gestion des conflits, l'accueil téléphonique, des modules juridiques, des analyses d'images, et les évolutions du cadre juridique et déontologique.

À l'horizon 2026, il est prévu une augmentation des effectifs à 40 agents de police municipale et 60 opérateurs de vidéoprotection assurant la surveillance de la voie publique et la vidéoverbalisation sur les secteurs les plus impactés par les incivilités routières.

Sur demande, les agents de la police intercommunale interviennent pour des missions ponctuelles. Ces opérations prennent la forme de contrôles renforcés avec pour finalité de mettre en place une véritable stratégie durable de lutte contre la délinquance

sur les quartiers difficiles et de renouer explicitement avec la doctrine de « police de proximité » de manière à renforcer les liens entre les acteurs locaux, commerçants et responsables de société.

La police intercommunale, nouvellement dotée d'une cellule de formation, vient d'augmenter l'offre des thématiques liées au métier, au bénéfice de ses effectifs, et de l'ensemble des polices locales adhérentes. L'ensemble des formations enseignées par les formateurs de la cellule, est encadré par le référentiel des gestes techniques professionnels en intervention des policiers municipaux, basé sur le respect strict du cadre légal. La cellule propose des modules liés à l'utilisation des armes intermédiaires et aux gestes techniques professionnels d'intervention.

Des rencontres entre les différents chefs des polices locales et police

intercommunale, sont organisées tous les mois. Elles permettent des moments d'échanges entre professionnels responsables. Ces rencontres, consolidées d'une solide formation commune entre l'ensemble des services de police municipale sur le territoire de Val Parisis, sont essentielles pour tisser au quotidien une forte cohésion pour un partenariat équilibré au service d'une sécurité efficace et avisée au service des habitants de l'agglomération.

La police intercommunale et les agents du CSU participent déjà activement à la politique de sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 avec les forces étatiques. La communauté d'agglomération a déjà participé à plusieurs réunions avec les services du préfet pour apporter son expertise sur l'implantation de caméras de voie publique aux abords du site à Eaubonne qui recevra la délégation internationale Team USA.



2 / UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

3 887
Interventions

4 463
Appels téléphoniques et
2 054 faits constatés

521
Mises à dispositions

5 103
Vidéoverbalisations

5 135
Patrouilles



Vidéoprotection

2022, démarrage d'une nouvelle phase de déploiement

Trente deux caméras supplémentaires ont été installées sur le territoire de Val Parisis en 2022, portant à 414 le nombre de caméra (+ 37 caméras nomades) le parc de caméras gérées par l'intercommunalité filmant 24/7 l'espace public des 15 villes de l'agglomération.

Certains sites ont également vu évoluer leurs caméras au profit de matériels plus récents et donc plus efficaces dans la lutte contre la délinquance. Selon la typologie du site à vidéoprotéger, des ensembles de caméras à capteur 360° jumelés avec une caméra de patrouille sont ainsi installés, permettant ainsi un quadrillage quasiment complet de la zone. Des caméras de lecture de plaques minéralogiques sont également déployées pour les besoins du CSU et des équipages de police municipale lors de la vidéo verbalisation qui a été mise en place sur 7 communes adhérentes au dispositif.

Suite à la décision d'éteindre l'éclairage public en cœur de nuit, les élus ont ciblé les sites les plus sensibles à vidéoprotéger afin de faire évoluer la technologie existante et permettre

de visualiser les périmètres concernés par infrarouge. De plus, trente-sept caméras nomades fonctionnant avec une technologie GSM raccordée au réseau d'éclairage public de l'agglomération utilise cette source d'énergie la nuit et fonctionnent sur batterie le jour. Ce dispositif permet de manière assez souple et rapide de sécuriser ponctuellement une zone précise.

Depuis mars 2020, l'agglomération gère en interne la maintenance des équipements de vidéoprotection. Le périmètre d'intervention a été scindé en deux domaines d'activités : le centre de supervision urbain comportant le mur d'écran, la totalité des composites informatiques permettant le traitement et l'exploitation de l'image ainsi que la fibre, les caméras et composites situés à l'autre extrémité de la boucle ainsi que la partie électrique. Cette maintenance hybride, unique dans son fonctionnement, a permis de faire baisser les taux de pannes de 24% en 2016 à moins de 5% en 2022. Cette façon de fonctionner a également permis de gagner en réactivité.

2023, de nouvelles caméras sur le territoire

L'agglomération adhère au syndicat mixte ouvert Val-d'Oise numérique (SMOVOM), ce qui lui permet de collaborer avec les opérateurs historiques qui équipent en fibre des établissements publics tels que les collèges. Ce partenariat lui donne accès à une fibre sans pour autant avoir besoin d'user de génie civil tout en permettant d'éviter les nuisances en termes de travaux et de faire des économies financières. En 2023, 57 nouvelles caméras réparties sur

l'ensemble du territoire seront ainsi livrées. Afin d'avoir une couverture optimale des communes de la communauté d'agglomération, le nombre de caméras de vidéoprotection déployées sur la voie publique pourra atteindre 600 unités d'ici 2026. Les caméras déjà installées seront progressivement remplacées par des caméras infrarouges afin d'exploiter, dans le respect des règles de la CNIL, les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle qui apportera

véritablement une aide à la détection d'évènements avec l'intégration de multiples scénarios sur l'ensemble des caméras fixes.

Suite la décision d'extinction de l'éclairage public, il a également été décidé de cibler les sites les plus sensibles à vidéoprotéger afin de faire évoluer la technologie existante et de visualiser par infrarouge les périmètres concernés.



2 / UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

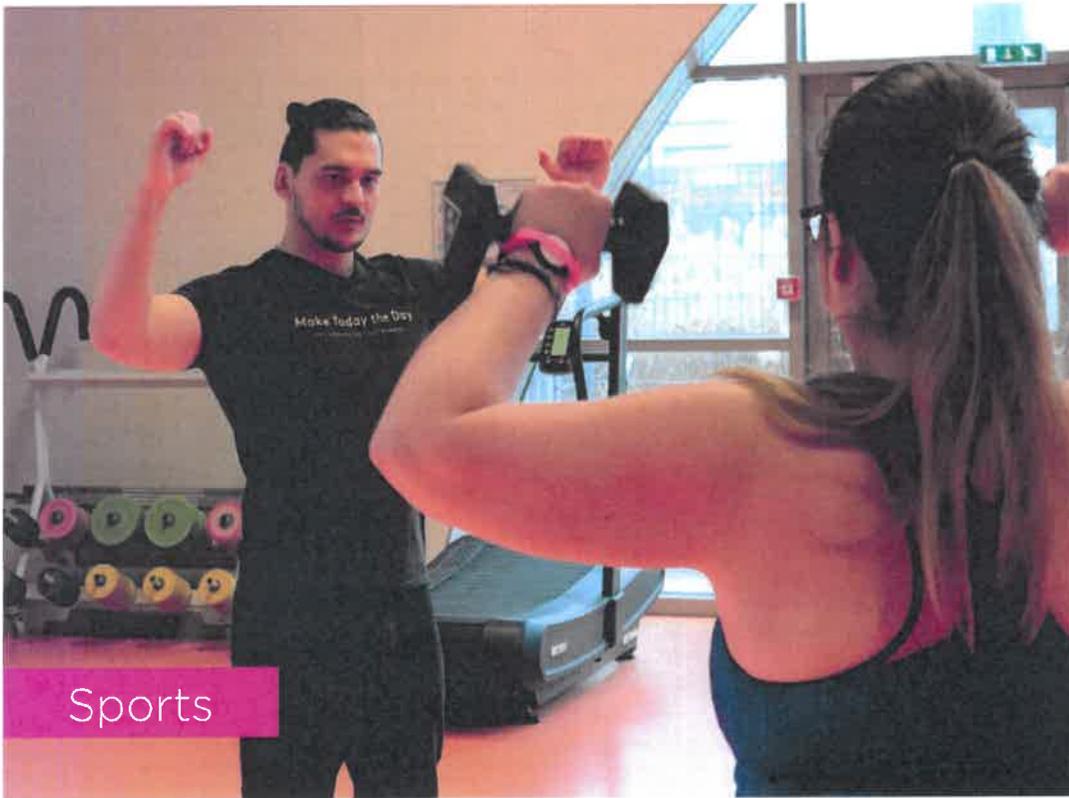
414
Caméras fixes dans
domaine public

57
Nouvelles caméras
en 2023

36
Caméras nomades

4,8
Le taux de panne
des caméras de
vidéoprotection urbaine

34
Opérateurs de
vidéoprotection



Sports

2022, mise en place du sport-santé

L'année 2022 a débuté avec des restrictions toujours en cours. Le pass sanitaire, obligatoire pour accéder aux piscines, a laissé place au pass vaccinal à compter du 24 janvier, sans que cela ait une incidence significative sur la fréquentation. Ce dernier a finalement été supprimé le 14 mars. La natation scolaire a été suspendue à partir de la semaine du 10 janvier, avec une reprise à l'issue des vacances de février, la semaine du 7 mars. Plus de limitations donc à partir du printemps. Cependant, un retard de fréquentations global de 16% a été constaté en comparaison de 2019, dernière année d'avant-Covid, principalement sur le grand public, avec une baisse des recettes dans les mêmes proportions.

Le Val Parisis Challenge a pu être à nouveau organisé le 1^{er} juin, dans une version allégée au vu des délais, regroupant 150 enfants des 15 communes au CDFAS à Eaubonne.

La mise en place de séances d'activité physique adaptée, dans le cadre d'une prescription médicale, est devenue effective à partir du 7 octobre, suite à la validation de l'inscription de l'agglomération sur le site « Mon bilan sport-santé »,

permettant d'être référencé sur le site « Prescri'Forme », plateforme francilienne pour le sport sur ordonnance. Organisées sur 3 des piscines intercommunales – Herblay-sur-Seine, Pierrelaye et Taverny – les séances font l'objet d'un programme défini à l'issue d'un bilan réalisé au sein de la salle de fitness de la piscine des Grands Bains à Herblay-sur-Seine. Un tarif spécifique a été voté pour un forfait de 12 séances.

Une enquête de satisfaction a été réalisée au sein des 7 piscines du 17 septembre au 16 octobre. 515 questionnaires au total ont été récoltés auprès des usagers grand public. Les résultats sont globalement très positifs, avec 98% de taux de satisfaction pour la qualité de l'accueil et la disponibilité des équipes dans nos équipements. Notons également les 97% de satisfaits concernant la propreté des plages et la qualité de l'eau. Cette enquête permet aussi de mettre en lumière les axes d'améliorations, qui portent principalement sur la rénovation des piscines les plus anciennes, ainsi que l'agencement et les services proposés dans les espaces bien-être.

2023, s'engager pour Paris 2024

L'année 2023 verra l'engagement de l'agglomération pour les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 monter en puissance, en particulier au travers du label Terre de Jeux, avec notamment un rôle fédérateur auprès des communes de son territoire qui souhaitent s'impliquer. Mais aussi avec la mise en avant de son futur équipement aquatique pour l'accueil de délégations sportives étrangères pendant la période des Jeux, ainsi que sur les volets touristiques et économiques.

Le format de l'animation sportive annuelle intercommunale Val Parisis Challenge évolue. D'un public périscolaire, la nouvelle formule, baptisée Olympiades scolaires, s'adressera aux enfants des écoles du territoire. Il s'agira d'un tournoi ciblant le niveau CE2, autour d'épreuves d'athlétisme, d'habileté et d'animations culturelles sur le sport et les Jeux olympiques et paralympiques en particulier. L'Éducation nationale est partie prenante dans la préparation de cette journée, qui se déroulera à Eaubonne fin juin. L'organisation regroupe les services scolaires et des

sports des communes, ainsi que le soutien du club d'athlétisme EFCVO et du département du Val d'Oise.

Avec des travaux débutés fin 2021, le chantier du futur centre aquatique olympique intercommunal suit normalement son cours avec une livraison programmée début 2024. Le recrutement du futur directeur de l'équipement sportif se fera à la rentrée 2023.



2 / UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

510 301

La fréquentation des piscines, en hausse de 87% par rapport à 2021

1 316 458

En euros, les recettes des piscines, en hausse de 84% par rapport à 2021

44 434

Le nombre de participants aux activités aquatiques, en hausse de 83% par rapport à 2021

47

Animations et événements proposés sur les 7 piscines

97

En pourcentage, le taux de satisfaction des usagers quant à la qualité des complexes sportifs de l'agglomération



Lecture publique

2023, un réseau novateur !

Open+ est un système complet qui permet aux usagers d'accéder en toute autonomie à la médiathèque à des horaires spécifiques, et de profiter de tous les espaces de la médiathèque, lire, jouer aux jeux de société, travailler, emprunter et retourner des documents. Les médiathèques peuvent ainsi continuer à proposer des horaires adaptés à tous les publics, notamment en fin de journée et les week-end

En 2023, deux équipements ont été retenus pour lancer cette expérimentation novatrice en France : L'Eclipse à Corneilles-en-Parisis, 3^{ème} médiathèque la plus fréquentée du réseau, desservant le bassin sud du territoire, et André-Malraux à Ermont, médiathèque la plus fréquentée, aisément accessible, en plein centre-ville, desservant un autre bassin de

population. Ce système sera mis en œuvre sur des horaires habituellement fermés au public : les lundis et dimanches et les soirs jusqu'à 20h à Ermont et 22h à Corneilles.

Les actions culturelles quant à elles, se poursuivent tout au long de l'année avec des temps forts tels que le tournoi de jeu vidéo Virtual Paris, qui rassemble plus de 150 jeunes de 7 à 15 ans, les bibliothèques de rue, les cafés philo, les ateliers numériques, les jeux de société, un programme d'animations riche et varié à destination de tous les publics, qui peut être consulté en ligne !

Une nouvelle façon de gérer des collections au sein du réseau va être testée, il s'agit des fonds flottants : concrètement cela consiste à ce qu'un usager puisse rendre un document

dans n'importe quelle médiathèque d'un réseau, et que ce document reste dans la médiathèque de retour, même si à l'origine il provenait d'une autre. Cela permet d'une part de réduire le temps dédié au transport des documents pour les relocaliser et d'autre part de diversifier l'offre dans chaque médiathèque. Des rééquilibrages peuvent être opérés ponctuellement ou systématiquement.

Enfin, afin d'améliorer l'utilisation des services en ligne, de faciliter la recherche et l'accès aux informations pour les usagers, le site des médiathèques va être modernisé cette année.



2 / UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

2022, (enfin) le retour des publics

En 2022, les médiathèques ont bénéficié d'une hausse significative de leur fréquentation, et ce, dès la levée du pass vaccinal actée au mois de mars. Les accueils de groupes, notamment les scolaires, ont pu reprendre normalement. Les actions culturelles, avec des temps forts comme la participation aux semaines d'information sur la santé mentale, au festival du conte en Val d'Oise, de nombreux cafés philo, des spectacles pour enfants, des concerts, des histoires et lectures pour les plus jeunes, des ateliers numériques... ont rencontré un succès croissant auprès des publics, comme en témoigne leur fréquentation de + 96% par rapport à 2021. Durant les mois de juillet et août, ce sont plus de 750 personnes qui ont participé aux bibliothèques de rue, des animations réalisées en partenariat avec les actions estivales des villes.

Poursuivant l'expérimentation menée depuis 2019, la médiathèque Maurice Genevoix à Eaubonne a commencé l'ouverture tous les dimanches en janvier. Et c'est la médiathèque Saint-Exupéry à Franconville-la-Garenne qui a été retenue pour expérimenter l'ouverture le premier dimanche du mois afin de desservir le bassin nord de la population. La réussite de cette opération est illustrée par une

fréquentation importante les dimanches à Eaubonne, avec en moyenne 333 entrées sur l'année, et un démarrage plus lent à Franconville-la-Garenne. Le groupe de travail sur l'élargissement des horaires d'ouverture a également proposé des scénarios d'ouverture par médiathèque pour atteindre les moyennes nationales (33 heures hebdomadaires d'ouverture au public). Ces horaires, adaptés aux usages locaux, offrant simplicité et lisibilité (mercredi et samedi harmonisés sur le réseau, 19h, journées continues...), ont pu être mis en place dès le mois de septembre.

Une enquête de satisfaction s'est déroulée dans le réseau des médiathèques du mardi 11 octobre au dimanche 6 novembre et 1 328 personnes, âgées à partir de 15 ans, ont répondu à cette enquête. Les résultats sont élogieux : 100% de satisfaction globale des usagers envers leur médiathèque et de l'accueil qui leur est réservé. Également 98% des usagers très satisfaits des lieux (ambiance, aménagement, facilité accès...). Une mention spéciale pour la navette qui est un service très apprécié par 99% des usagers.

438 199

Entrées en 2022 (+ 27% par rapport à 2021)

70 996

Emprunteurs actifs (+ 212% par rapport à 2021)

5 965

Nouveaux inscrits (+ 22% par rapport à 2021)

1 050 984

Le nombre de prêts (+ 2% par rapport à 2021)

89 834

Documents qui ont transité par la navette entre les médiathèques (+ 7% par rapport à 2021)



Politique de la ville et santé

2022, l'accès aux droits au cœur de l'action publique

L'année 2022 a principalement été orientée sur les thématiques d'accès aux droits et de services à la population, axes majeurs du projet de territoire.

Annoncé en 2021, la communauté d'agglomération a fait le choix de se doter d'une nouvelle structure France Services en faveur de l'aide aux démarches administratives pour ses habitants. Le PIMMS Val Parisis, localisé à Montigny-lès-Cormeilles, proche de la gare, a ouvert ses portes en avril 2022 grâce au financement de la communauté d'agglomération, de l'État, de la commune d'accueil, d'opérateurs privés et à l'implication de l'association PIMMS Médiation. Son implantation stratégique offre un rayonnement territorial large : sa fréquentation ne cesse de croître depuis son ouverture.

Ce succès tient au fait que la communauté d'agglomération demeure une entité attentive aux besoins exprimés par ses habitants. C'est pourquoi, dans la continuité, elle a fait le choix de renouveler la convention de la maison de justice et du droit à Ermont pour permettre aux habitants qui le souhaitent de bénéficier de conseils gratuits délivrés par des professionnels

du droit (juristes en droit du travail, de la famille, avocats, huissiers, psychologues...), celle de l'intervenant social au commissariat de la circonscription d'Ermont pour apporter un soutien social ponctuel et un accompagnement vers la structure susceptible de répondre aux mieux aux besoins de l'utilisateur.

La santé au sens large, demeure un autre axe fort de l'accès aux droits. La bourse délivrée aux étudiants internes en médecine dispensée par la communauté d'agglomération Val Parisis a permis l'installation de deux nouveaux médecins sur le territoire. Plusieurs professionnels du territoire, au contact d'usagers, ont pu bénéficier de la formation aux premiers secours en santé mentale dispensée par la coordinatrice du conseil local de santé mentale pour les soutenir dans leur pratique. Enfin, le lancement de la réunion d'évaluation des situations d'adultes en difficulté en novembre 2022 a réuni plus d'une soixantaine de professionnels souhaitant mutualiser leurs compétences au bénéfice de solutions innovantes en faveur des publics accompagnés.

2023, accès aux soins médicaux et équité territoriale

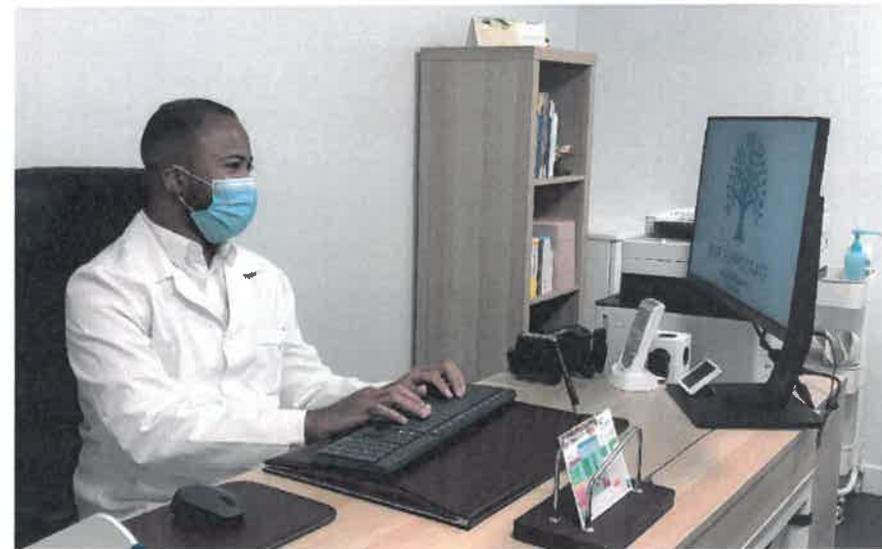
La communauté d'agglomération est attentive aux préoccupations de ses habitants, notamment sur les questions d'accès aux soins. En effet, face au départ à la retraite de plusieurs praticiens, avec une population croissante et un vieillissement de la population, le besoin de recourir aux professionnels de santé augmente. Consciente de la nécessité de renforcer l'accès aux soins, plus particulièrement aux consultations médicales, la communauté d'agglomération a mandaté un cabinet afin de la soutenir dans ses démarches de recherche

de médecins et de promotion du territoire. Cette action vient s'inscrire en complément du dispositif de bourse étudiante dédié aux internes en médecine générale, en contrepartie d'une installation de leur activité professionnelle sur le territoire.

Parallèlement, l'égalité territoriale est un objectif que poursuit la communauté d'agglomération. C'est pourquoi elle s'attachera à agir en faveur des plus fragiles pour œuvrer à la réduction des inégalités, aux côtés des communes disposant de quartiers prioritaires et

en lien avec l'État et les différents partenaires investis sur cette thématique.

Au cours de l'évaluation des actions menées dans le cadre du dernier Contrat de ville, des axes d'intervention structurants ont émergé sur la base des besoins identifiés. Ce projet sera incarné au travers d'un nouveau contrat cadre, dont l'élaboration sera le fruit d'un travail de concertation avec les habitants et aura vocation à être décliné en actions concrètes.



5 013
Sollicitations de la
Maison de la Justice et
du Droit à Ermont

2 338
Usagers reçus au sein de
la structure Pimms Val
Parisis France Services

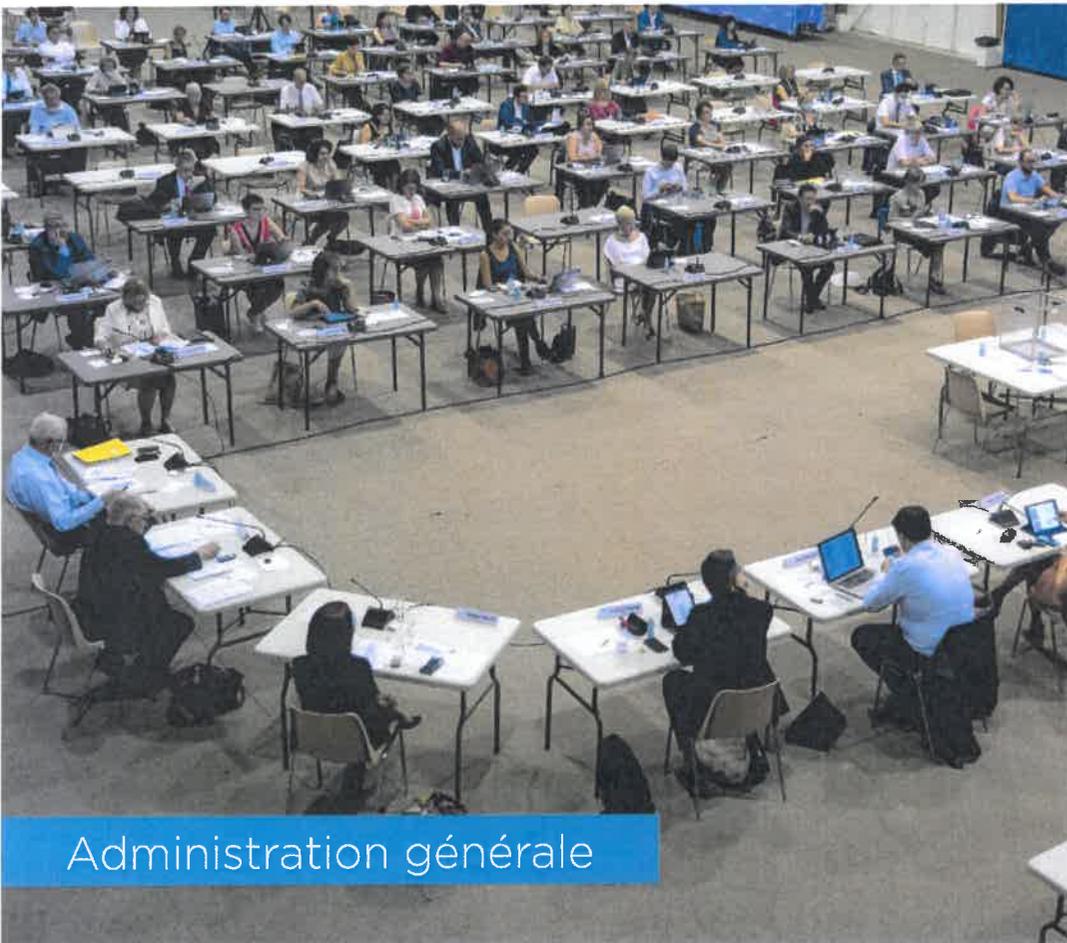
354
Entretiens avec
l'intervenante sociale
au commissariat de la
circonscription d'Ermont
pour 830 personnes
concernées

45
Professionnels du
territoire au contact du
public formés aux
Premiers secours en
santé mentale

2
Médecins ayant
bénéficié du dispositif
de bourse d'étude en
médecine générale
installés sur le territoire



PARTIE 3
UNE AGGLOMÉRATION
EXEMPLAIRE DANS
SES PRATIQUES ET
ACTIONS



Administration générale

2022, le projet d'archivage électronique

À compter du 1^{er} janvier 2022, les nouveaux contrats d'assurance sont entrés en vigueur pour une durée de 4 ans : dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique et risques statutaires des agents.

Le projet d'archivage électronique se poursuit avec l'accompagnement du centre de gestion Grande couronne pour le traitement des archives de l'agglomération afin d'assurer la bonne conservation des documents électroniques et leur pérennité dans des systèmes d'information fiables. À l'heure de la dématérialisation, la question de l'archivage dans la collectivité permet de créer de nouveaux défis aux agents. L'archivage électronique exige en effet la mise en place de nouveaux procédés et surtout de procédures précises,

afin que les pièces puissent être stockées et accessibles. Il ne s'agit pas de sauvegarder un maximum de données mais de mettre en place un management des données. Un sujet complexe qui exige l'expertise d'archivistes de métier. Un travail de fond est donc à mener en amont. Le service proposé par le centre de gestion n'est pour l'instant qu'une première étape vers l'archivage dans un système d'archivage électronique.

Désormais, la centrale d'achats publics est désormais centralisée afin de maîtriser l'ensemble des achats de fournitures et de mobiliers des services, tout en veillant à optimiser les coûts en favorisant la réutilisation des biens non vétustes ou non obsolètes.

2023, la dématérialisation des délibérations

L'année 2023 sera marquée par la mise en place d'un logiciel de traitement des délibérations et des notes des séances des instances communautaires. Une nouvelle plateforme permet d'assurer depuis mars 2023 le traitement complet des actes administratifs (délibérations, arrêtés, décisions), depuis la production des projets par les services jusqu'au versement des conseils en gestion électronique des documents et au système d'archivage électronique. Cet outil traite et trace l'ensemble du circuit de traitement des projets via son moteur intégré, depuis la rédaction initiale des projets jusqu'à la transmission pour la préparation et le traitement.

Les projets d'actes sont rédigés par les services, validés dans le respect des procédures internes, et l'ensemble des documents réglementaires sont produits par l'application (projets, convocations, ordres du jour, notes de synthèses). Les objectifs de la plateforme sont d'assurer la traçabilité des dossiers depuis leur création jusqu'à leur archivage, de diminuer significativement les transmissions papiers, raccourcir et optimiser les délais de validation des dossiers, de fournir une meilleure visibilité sur l'état d'avancement des dossiers, d'assister les agents en automatisant la production des différents documents et de faciliter la recherche globale de documents.

Il est prévu de déployer cet outil auprès des services au cours du premier

semestre pour le traitement des instances communautaires (notes, délibération...). Une formation en interne est prévue pour les rédacteurs et les valideurs en charge de l'élaboration de ces actes au cours du premier trimestre 2023 pour un démarrage dès le second bureau et conseil communautaire de l'année. Si cette étape s'avère concluante, il sera proposé de déployer cette solution sur l'élaboration, la gestion et le suivi des décisions et arrêtés du président.

Enfin, il sera aussi nécessaire d'étudier la possibilité d'unifier le traitement de cette procédure via la mise en place d'un seul logiciel permettant de traiter les convocations, la note de synthèse, les délibérations, la télétransmission, la publication et l'archivage électronique des actes administratifs.



173
Délibérations du
Conseil communautaire

42
Délibérations du
Bureau communautaire

353
Décisions du président

145
Arrêtés du président

8 250
Documents dans le
cadre de la gestion
dématérialisée via le
parapheur électronique



Juridique et Mutualisation

2022, adoption du schéma de mutualisation

L'activité juridique de l'agglomération a été impactée par le contexte économique international qui a induit la mise en œuvre de modalités de révision des prix imprévues dans les contrats initiaux.

S'agissant des projets de mutualisation, la finalisation et l'adoption du schéma de mutualisation a permis d'inscrire de futurs projets identifiés avec les communes dans une vision de prospective et de stratégie à l'échelle du mandat. Cinq nouvelles pistes de mutualisation ont été identifiées : le règlement général sur la protection des données, le règlement local de publicité intercommunal, l'archivage papier et électronique, le fleurissement du territoire et la restauration scolaire. Les différentes possibilités en matière de mutualisation sur ces sujets feront l'objet d'une étude de faisabilité approfondie qui sera menée en concertation étroite avec les communes intéressées.

Par ailleurs, un nouveau service de recherche et de constitution de dossiers de subventions a été mis à disposition des communes concernées au premier trimestre de l'année 2022.

Deux conventions ont également été conclues avec les communes de Corneilles-en-Parisis et de Saint-Leu-la-Forêt, afin d'apporter une assistance dans le fonctionnement des services techniques pour la première et une assistance dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données pour la seconde.

Quatre projets de mutualisation ont également été lancés et sont en cours, portant sur la gestion des archives électroniques, la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données, l'identification et la sanction des infractions au règlement local de publicité intercommunal et la restauration collective.

Enfin, deux mutualisations déjà existantes ont été renouvelées en cours d'année : la mise à disposition des communes de caméras de vidéoprotection nomades et la délégation de compétences en matière de dépôts sauvages, permettant à la communauté d'agglomération d'exercer pour le compte des communes intéressées les compétences relatives à la collecte et au traitement des dépôts sauvages.

2023, la commande publique comme levier de la politique environnementale

La réglementation de ces dernières années, et notamment la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, impose aux collectivités de nouveaux objectifs environnementaux dans leurs achats et prévoit pour se faire de nombreux outils.

Il reste à s'en saisir et les adapter afin d'utiliser la commande publique comme un levier en faveur de la politique environnementale de la communauté d'agglomération.

L'année 2023 verra également la mise en œuvre du schéma de mutualisation qui déclinera plusieurs projets en cohérence avec les objectifs du projet de territoire. À ce titre, les projets déjà initiés autour des archives électroniques, du règlement général sur la protection des données, du règlement local de publicité intercommunal et de la restauration collective seront approfondis et déployés en collaboration étroite avec les communes intéressées

et échelonnés dans le temps.

Tout au long du cycle de vie du schéma de mutualisation, les actions qui seront lancées feront l'objet d'une évaluation systématique car, si celle-ci constitue un impératif indiscutable, elle n'en demeure pas moins une opportunité pour améliorer la qualité et l'efficacité de la mutualisation.



3 / UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

12
Projets mutualisés actifs, dont 3 nouveaux

8
Contentieux actifs

20
Référé préventifs actifs

39
Marchés publics lancés, correspondant à 47 lots

10
Marchés publics groupés avec les communes



Ressources humaines

2022, objectif bien-être au travail

En 2022, la mise en œuvre des lignes directrice de gestion s'est poursuivie ainsi que la démarche globale d'amélioration des conditions de travail des agents.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2022, les agents bénéficient du télétravail et des nouvelles modalités d'organisation du temps de travail. Par ailleurs, le dispositif du CIA a été modifié afin dans faire un véritable levier managérial. D'autre part, dans le cadre du partage de la fonction ressources humaines avec les managers, la poursuite du cycle de formation management a permis d'aborder différents sujets liés à la stratégie ressources humaines. Il favorise également l'échange entre pairs et permet d'optimiser ses pratiques managériales.

En mai 2022, un intranet a vu le jour afin de faciliter l'accès aux informations. Il a permis de centraliser tous les documents et informations relatifs aux ressources humaines. Des formulaires ont été mis à disposition des agents. Ils évolueront en 2023 afin d'en faciliter l'utilisation et le traitement.

Enfin, au cours du dernier trimestre 2022, les élections professionnelles ont été organisées. Le vote électronique a été mis en place pour faciliter l'accès et la gestion.

Le forfait mobilité durable a été adopté afin d'encourager les agents à adopter des modes de transport moins polluants en 2023. Cette mesure s'inscrit dans l'axe 3 « Val Parisis, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions » du projet de territoire. Ce dispositif permet le versement d'un montant fixe aux agents qui utilisent des moyens de transport économes en empreinte carbone (vélo, vélo électrique ou covoiturage) en fonction du nombre de jours d'utilisation.

Enfin, la dématérialisation des bulletins de paie a été organisée avec la mise à place d'un coffre-fort numérique personnel et sécurisé. Chaque personne rémunérée par la collectivité bénéficie de ce dispositif à vie et peut archiver l'ensemble de ses documents sensibles en ligne.

2023, objectif marque employeur

Comme toutes les collectivités, l'agglomération fait face à un turn over important et a des difficultés de recrutement. Les modes de travail ont évolué et les agents ont dorénavant des attentes plus élevées en termes d'équilibre vie personnelle/ vie professionnelle. Ils sont également davantage en quête de sens par rapport à leur emploi et beaucoup plus sensibles à la qualité de vie au travail.

Aussi, pour relever ce défi, attirer et fidéliser les talents, la collectivité travaille sa marque employeur en 2023, par le développement de son image en interne et en externe. Un groupe de travail dédié se réunira régulièrement pour identifier des leviers et des mesures concrètes. Les résultats d'un questionnaire sur les conditions

de travail, adressé à tous les agents, serviront également de base d'étude.

Un accent particulier est mis dès le début d'année sur le recrutement en innovant les pratiques : utilisation de nouveaux outils et optimisation des réseaux sociaux.

Des études vont être menées pour valoriser les atouts de la collectivité comme les avantages sociaux qui pourront être revalorisés en 2023 afin de favoriser le pouvoir d'achat et l'attractivité de l'agglomération.

Dans ce contexte, la politique de formation fait partie des leviers. Le cycle de management sera poursuivi pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et faciliter les projets

transversaux. Les nouveaux encadrants seront également intégrés au dispositif. Pour donner suite à des expériences concluantes fin 2022, les formations réalisées par des formateurs internes vont se développer. Elles permettront de développer des compétences plus larges et de valoriser les agents.

Les rencontres entre les directions des ressources humaines des communes se poursuivent et permettent de travailler ensemble ce thème de l'attractivité pour le territoire et la fonction publique.

Enfin, un nouveau plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devra être construit en 2023 pour la période 2024-2027.



3 / UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

349
Agents en 2022

161
Femmes parmi les agents en 2022

233
Titulaires parmi les agents en 2022

1 001
Jours de formation suivis par les agents en 2022

64
Recrutements pour 82 départs en 2022



Finances

2022, une gestion rigoureuse des ressources

Depuis 2013, la communauté d'agglomération constate chaque année une baisse des dotations de l'État, et en particulier de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Entre 2013 et 2021, celle-ci s'élève désormais à 6,4 millions d'euros. Avec le maintien de la DGF à son niveau de 2013, l'agglomération aurait perçu 30,2 millions d'euros supplémentaires ces 8 dernières années.

Malgré ce contexte défavorable, amplifié par la crise sanitaire liée au Covid-19, la gestion rigoureuse des ressources de la communauté d'agglomération permet de conserver une situation financière saine, sans augmentation de la fiscalité.

En effet, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 est de 36 442 000 €, soit 128 euros par habitant, alors que dans le même temps, la dette moyenne par habitant sur les collectivités de même strate est de 352 € par habitant.

Par ailleurs, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité des emprunts contractés si l'intégralité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement, est de l'ordre de 4,2 années fin 2022, alors que le plafond national de référence pour les établissements publics de coopération intercommunale est de 12 années.

En 2022, la communauté d'agglomération a mutualisé la recherche de subventions avec la ville de Bessancourt. Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. Val Parisis a anticipé ce passage de la M14 vers la M57 dès 2022, pour une mise en œuvre effective en 2023. Ce nouveau référentiel a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

2023, un programme d'investissement ambitieux

Le budget 2022 a été préparé sans augmentation des taux de fiscalité existants. La communauté d'agglomération maintiendra un soutien financier important auprès des communes membres à travers le versement d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) qui sera identique au montant attribué en 2021 puis en 2022, soit 4 671 000 €.

Le programme d'investissement 2023 reste ambitieux et comprend notamment la construction du centre aquatique olympique intercommunal. Dans un contexte marqué par une crise énergétique, l'agglomération prend des dispositions fortes pour une consommation plus sobre, notamment à travers les projets de passage en 100% LED sur l'ensemble de l'éclairage public

et des équipements intercommunaux, les centres aquatiques et les médiathèques, les travaux d'isolation et rénovation énergétique sur les ateliers localifs, les études énergétiques en vue du décret tertiaire et les études photovoltaïques pour le développement des panneaux solaires sur le territoire.



3 / UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

152,71

En millions, le budget de fonctionnement 2023

65

En millions, le budget d'investissement 2023

6 823

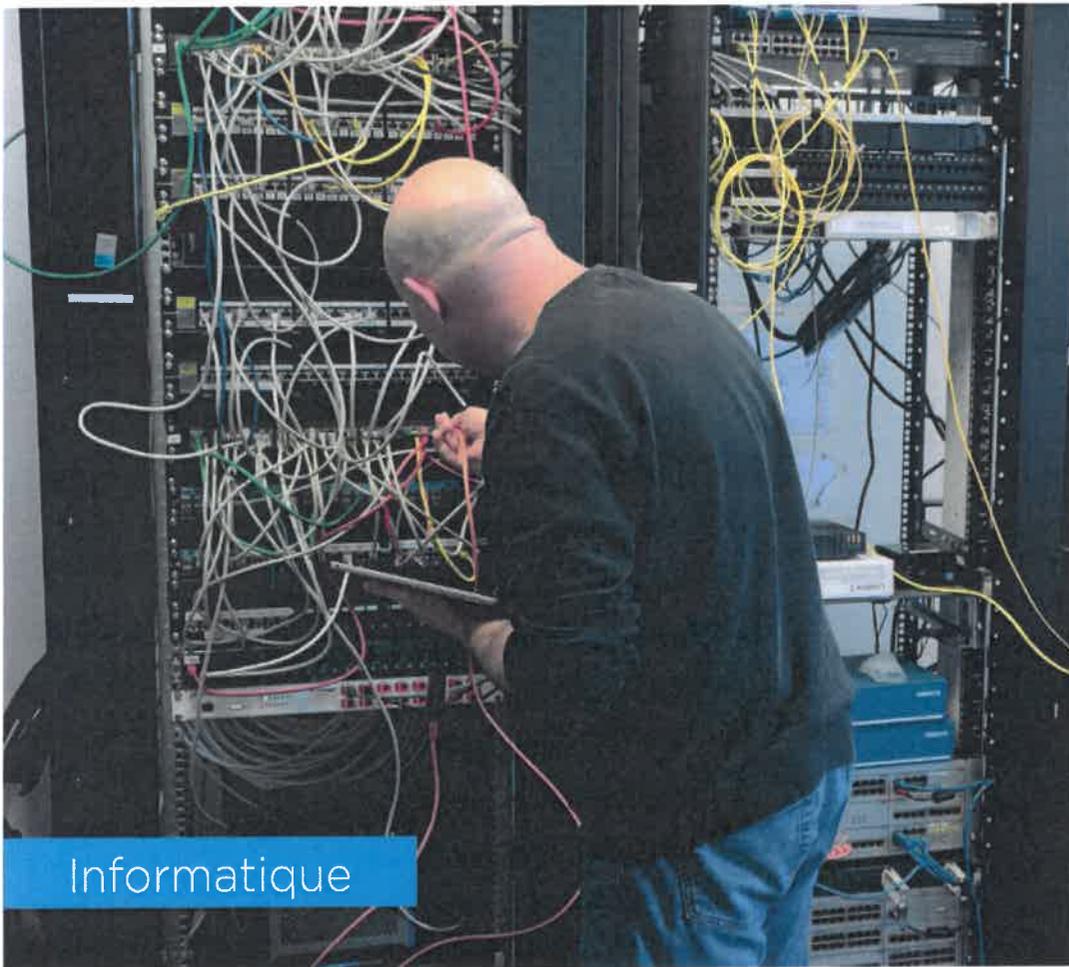
Mandats de dépenses en 2022

2 420

Titres de recettes en 2022

22

En jours, le délai global de paiement



Informatique

2022, renforcement de la cybersécurité

La communauté d'agglomération est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'ergonomie des agents en télétravail en leur proposant un équipement toujours plus adapté, facilitant ainsi la mobilité. Les agents de l'agglomération ont désormais accès à une plateforme collaborative performante et sécurisée facilitant la visioconférence, le travail d'équipe, le télétravail et la messagerie instantanée. Des outils de visioconférence ont été mis en place, adaptés selon différentes configurations : instances communautaires avec votes, réunions, webinaires ou simples conversations entre collègues. Ces plateformes logicielles sécurisées sont désormais aussi bien utilisées régulièrement par les agents que par les élus.

À l'heure où les cybermenaces se font plus nombreuses et les cyberattaques plus virulentes, la sécurité informatique de la communauté d'agglomération a été renforcée : les règles de création de mots de passe sont complètement repensées, un antivirus de nouvelle génération, plus performant avec de nombreuses nouvelles fonctionnalités a été déployé, associé à une plateforme de monitoring pour une surveillance des systèmes informatiques 24/7. La sécurité des connexions à distance a été améliorée avec un cryptage plus élevé et une authentification plus forte.

2023, recours à l'intelligence artificielle

Les collectivités sont de plus en plus fréquemment la cible de cyberattaques, principalement à des fins d'extorsion. Ces attaques sont susceptibles d'affecter gravement la bonne marche des services au public. Les collectivités territoriales doivent désormais faire face à un certain nombre d'obligations et de responsabilités en matière de cybersécurité, visant notamment à protéger les données personnelles de leurs usagers et à sécuriser leurs échanges. À cette fin, la communauté d'agglomération met en place en 2023 une solution d'analyse et de

réponse aux menaces qui utilise l'intelligence artificielle pour identifier les comportements malveillants. Cette solution est active 24/7 et peut isoler un comportement suspect en quelques instants. Un audit externe du système d'information de la communauté d'agglomération, réalisé par des experts en cybersécurité, va être réalisé cette année. Une nouvelle boucle réseau sera déployée en parallèle dans le courant de l'année afin de sécuriser complètement les cœurs de réseau et d'assurer une meilleure résilience globale face aux pannes.

Côté téléphonie, et afin d'optimiser la gestion de la relation usager, la fonctionnalité de standard vocal interactif sera activée sur les sites équipés d'un standard téléphonique. Le serveur vocal interactif permet en effet d'acheminer efficacement les appels entrants vers les services et vers des annonces vocales pour diffuser une information sur les horaires, les questions les plus fréquentes.



3 | UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

455
Postes de travail

40
Serveurs

290
Lignes fixes et mobiles

30
Sites

2 169
Tickets demandes et incidents



Patrimoine immobilier

2022, un centre aquatique olympique dans les gros œuvres

Après le coulage des grands espaces du sous-sol technique de l'équipement, les premières élévations s'aperçoivent avec le coulage de leurs voiles bétons du rez-de-chaussée. Ceux du bassin olympique sont terminés ainsi que ceux du bassin de plongeon et d'entraînement. Ces coulages font suite à ceux du plancher bas du rez-de-chaussée qui seront chauffés avec des planchers chauffants. Les travaux de gros œuvre sur l'étage sont en cours.

Le chantier va se poursuivre avec les travaux tous corps d'état : charpente, bassins, carrelage, menuiseries, lots techniques (avec notamment les traitements d'eau et d'air. La livraison du chantier est prévue pour fin 2023.

Pour rappel, cette enceinte sportive sera un centre de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. À cet effet, des délégations internationales ont déjà visité le chantier pour se rendre compte de l'ampleur et des nombreux atouts que présente ce site.

En parallèle, plusieurs actions à fort impact ont vu le jour en 2022 comme la réalisation des audits en vue de l'application du décret éco énergie tertiaire et le lancement de la programmation du nouveau siège d'agglomération afin de cibler les besoins surfaciques permettant de définir des scénaris de faisabilité et le choix d'une parcelle.

Pour se conformer à l'agenda d'accessibilité programmée de la communauté d'agglomération, les études pour les travaux de mise en accessibilité de la piscine tourmesol à Sannois ont été lancés.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique débuté en 2021, l'isolation thermique par l'extérieur des locaux artisanaux se poursuit ainsi que le remplacement des menuiseries par des fenêtres plus performantes sur les logements gérés par Val Parisis à Eaubonne.

2023, une année axée sur la rénovation énergétique

La communauté d'agglomération met en place une stratégie et un plan pluriannuel d'investissement visant à réduire ses consommations. Conformément au décret éco énergie tertiaire, des investissements sont en cours de programmation dans l'optique de réduire les consommations énergétiques. Le premier objectif est d'atteindre 40% d'économies

d'énergie d'ici 2030. C'est pourquoi, dès l'année 2023, une première action concrète sera financée : le remplacement de l'ensemble des éclairages intérieurs en les passant en LED. D'autres actions suivront avec la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement spécifiquement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux.

Après avoir constaté des nombreuses dégradations au niveau de la charpente de la médiathèque Maurice-Genevoix à Eaubonne, une réfection complète de la toiture sera effectuée, tout en la rendant plus performante grâce à une isolation de celle-ci. Le chantier devrait être livré courant du mois d'octobre 2023.



3 / UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

86

Bâtiments intercommunaux

660

Actions sur sites, interventions curatives et préventives

13

En Gwh, la consommation des fluides, en corrélation avec les besoins énergétiques liés aux usages des sites.

39 654,12

En euros, la prime obtenue par 27 Certificats d'économie d'énergie.

3

Demandes de permis de construire, de démolir et de déclaration préalable réalisées



Territoires

2022, lancement du plan de corps de rue simplifié

La mutualisation du système d'information géographique s'est accélérée en 2022 avec la mise en place de nouveaux services pour les agents des villes et de l'agglomération. Val Paris a ainsi ouvert des applications cartographiques supplémentaires, notamment pour la gestion des effectifs dans les écoles et celle de la carte scolaire pour le compte de 12 communes. Elles permettent de visualiser la répartition géographique des élèves, les dérogations et de simuler des nouvelles cartes scolaires tout en prenant en compte la création de logements à venir.

Dans la continuité des nouveaux services, 800 km de vues 360° ont été réalisées à travers les rues de la communauté d'agglomération. Ces vues immersives permettent de mettre à jour les données cartographiques à partir des images collectées, de limiter les déplacements sur le terrain des agents, de disposer d'un archivage d'images des rues du territoire tout en étant plus réactif et non lié aux droits sur les données.

Le projet de plan de corps de rue simplifié (PCRS) a été lancé avec la signature d'une convention de partenariat avec 4 gestionnaires de réseaux pour la création et la mise à jour d'un fonds de plans mutualisé pour 8 ans. Une prise de vue aérienne de haute définition de type PCRS a été réalisée au mois d'août 2022 et constituera la première brique de ce projet.

Vingt-huit tableaux de bord ont été publiés en 2022 : ils regroupent des centaines d'indicateurs, graphiques et cartes interactives sur des thématiques comme l'habitat, l'immobilier, la fiscalité des zones d'activité ou la consommation d'énergie.

Enfin, les 14 applications « Villes » continuent de s'enrichir sur des thématiques très diverses : la gestion des déclarations d'intention d'alléger pour Ermont, la gestion des concessions du cimetière pour Beauchamp, la gestion des espaces verts pour Bessancourt.

2023, une nouvelle plateforme pour les utilisateurs

Afin de compléter la prise de vue aérienne, la communauté d'agglomération va lancer la constitution progressive d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS) de type vecteur avec, en priorité, les zones impactées par de nouveaux travaux ou celles masquées par la végétation sur la prise de vue aérienne. Les outils nécessaires à la gestion et à la diffusion de ce fonds de plan topographique vont être mis en place, à destination des partenaires et des utilisateurs du portail SIG. Un prestataire sera choisi au 1^{er} semestre 2023 afin d'effectuer la collecte des données sur le terrain.

Une seconde campagne de collecte de vues 360° aura lieu à partir de mars 2023 afin d'actualiser les zones ayant été impactées par des travaux, les centres-villes, les rues commerçantes

et les quartiers de gare. En 2023, la caméra 360° couvrira les secteurs des sentes et des chemins.

Les applications « Villes » et « Scolaire » continueront à évoluer en fonction des besoins spécifiques des communes. L'application « Scolaire » va notamment permettre de simuler des scénarios de nouveaux périmètres scolaires à présenter aux élus et aux représentants des parents d'élèves.

Une nouvelle application « Espaces publics » devrait centraliser à un seul et même endroit dès le mois de septembre 2023 l'ensemble de la connaissance sur les arrêts de voirie, les réseaux, la signalisation, le stationnement, le fonds de plan PCRS et les vues 360°.

De nouveaux tableaux de bord et cartographies interactives, notamment sur la mobilité et l'environnement, verront le jour en 2023. Le portrait de territoire réalisé en 2017 sera actualisé sous format numérique ; une version interactive sera consultable dans le courant de l'année 2023.

Suite au renouvellement du marché de l'architecture informatique du système d'information géographique, une nouvelle version de la plateforme sera mise en ligne, permettant à la fois de disposer des dernières versions des outils disponibles mais aussi de proposer une nouvelle organisation de la distribution des différents tableaux de bord et applications cartographiques.



3/UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

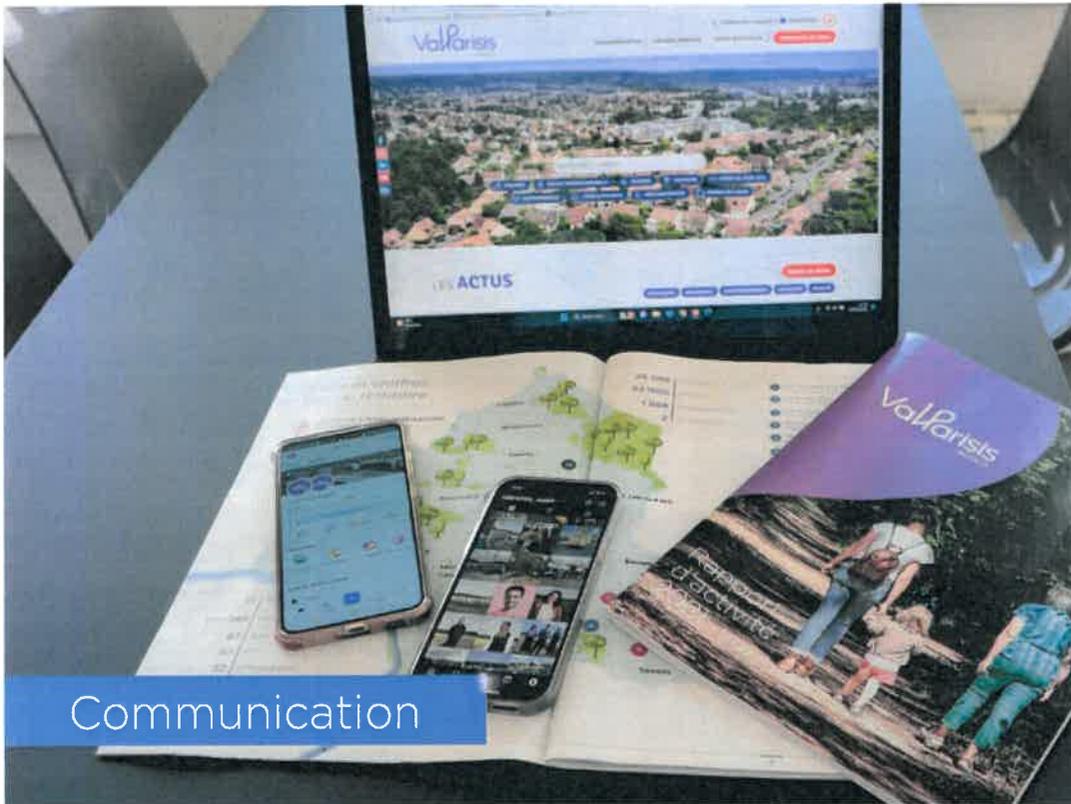
43 Applications cartographiques

430 Utilisateurs du portail SIG

15 146 jours d'utilisation du portail SIG

800 Kilomètres de vue 360° réalisés

28 Tableaux de bord « Observatoire »



Communication

2022, repenser la communication

La poursuite de la modernisation des outils de communication permet de participer à la notoriété à la communauté d'agglomération, de véhiculer une image dynamique auprès des habitants et des entreprises, de mettre en avant les caractéristiques territoriales « Entre Seine et forêt ».

L'offre numérique d'information de la communauté d'agglomération a ainsi été renouvelée en 2022, cette démarche passant notamment par la refonte du site Valparisis.fr. Le nouveau portail est désormais dédié à l'actualité et aux services afin de rendre l'offre plus lisible et les politiques publiques plus fonctionnelles, tout en répondant aux nouvelles pratiques et attentes des usagers. Il facilite la mise en place de dispositifs numériques, favorise la participation citoyenne par le recueil des avis, la possibilité de proposer des actions, la concertation sur des projets. L'architecture du site permet de rendre un service plus efficace et plus personnalisé : démarches administratives, horaires, ouvertures et fermetures, géolocalisation... Plus accessible, avec des contenus variés et compréhensibles de tous, dans un format adapté à tous les écrans Valparisis.fr

devient le pivot du dispositif numérique de la communauté d'agglomération pour les prochaines années.

Communication interne, vie de la collectivité mais aussi centralisation des outils de travail : le nouvel Intranet de la communauté d'agglomération est devenu le centre névralgique de l'écosystème numérique en interne depuis le mois de juillet.

L'agglomération pilote et conçoit chaque année des stratégies de communication thématiques sur les domaines de compétences communautaires. Parmi les grands thèmes et actions concrètes déclinées en 2022 ont figuré la valorisation du projet de territoire, la pose de la première pierre du centre aquatique olympique et l'information grand public sur la transition écologique et les enjeux du plan de sobriété énergétique de la communauté d'agglomération. Différentes campagnes de communication ont pu être engagées en 2022 autour de la coupure nocturne de l'éclairage public, la rénovation énergétique des logements et le cadastre solaire.

2023, construire un territoire plus innovant

L'obligation d'ouvrir les données publiques est entrée en vigueur avec la loi pour une République numérique en 2016. Cela signifie que les collectivités telles que les intercommunalités doivent rendre accessibles, de façon libre et gratuite, les données produites ou reçues dans le cadre de leur mission de service public et rendre possible leur réutilisation. L'un des enjeux de la communauté d'agglomération durant l'année 2023 sera de préparer une mise en ligne plus accessible de son catalogue de données ouvertes. Il s'agira d'ouvrir en 2024 un réel espace collaboratif permettant l'exploration et le téléchargement de données ouvertes

en lien avec le territoire de Val Parisis, en somme une véritable plateforme mettant à disposition un certain nombre de jeux de données publiques afin de favoriser leur réutilisation sur tout type de support.

La communauté d'agglomération mettra à disposition des délégations sportives étrangères son centre aquatique olympique, labellisé Centre de Préparation aux Jeux en vue de les accompagner à optimiser leurs performances jusqu'à l'été 2024. Val Parisis souhaite ainsi contribuer à la réussite de cet événement sportif planétaire pour que ces Jeux olympiques

et paralympiques bénéficient à ses habitants et leur laissent un héritage durable en termes d'infrastructures, d'équipement, ou encore d'emplois. À quelques mois de Paris 2024, la communauté d'agglomération a pour objectif d'attirer dès cette année plusieurs équipes ou délégations étrangères dans le cadre de leur phase de préparation avant le grand rendez-vous. L'année 2023 symbolise donc la dernière droite avant les Jeux pour, non seulement faire connaître et valoriser le territoire, mais également faire rayonner le centre aquatique olympique à l'international.



3 / UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

12 915
Connexions sur les vidéos de retransmission des conseils communautaires

261 226
Visiteurs sur le site Valparisis.fr en 2022

725
Posts sur les réseaux sociaux en 2022

178
Supports de communications imprimés et numériques en 2022 (Affiches, brochures, flyers, vignettes pour les réseaux sociaux)

194
Communiqués de presse en 2022

PROJET DE TERRITOIRE		REACT			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre de km cyclables créés à l'initiative ou avec le soutien de Val Paris	0,22	3,70
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (comptages à des heures et lieux stratégiques)	Non disponible	292
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Taux d'occupation des Parkings Vélos	9%	12,94%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre de places de stationnement disponibles dans les Parkings Vélos	342	342
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Pourcentage de déplacements domicile-travail utilisant les modes deux ou collectif	46%	46,1%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Nombre de PDA / PDE accompagnés	0	0
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Taux de remplissage par véhicule (de 1 à 9 personnes)	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.3	Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives	Nombre de sessions d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides	32 000	49 716
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires	9 854 359	10 276 360
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Nombre de kilomètres commerciaux (KCC) du réseau de bus	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.5	Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce des travaux de modernisation	% de gares labellisées «pôles gares»	42%	42%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Consommation énergétique finale du territoire	3 984 GWh	3 898 GWh
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Part de la consommation énergétique finale issue des ENR-R	Non disponible	1,09 %
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Production énergétique des réseaux de chaleur de l'agglomération	48,169 GWh	41,382 GWh

PROJET DE TERRITOIRE		REACT			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.2	Mettre en place un «plan lumière» pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	% de points lumineux en LED	25%	33%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.2	Mettre en place un «plan lumière» pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	Consommation d'énergie liée à l'éclairage public de l'agglomération	14 135 MWh	12 170 MWh
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.5	Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du «plan Air»	Emissions de gaz à effet de serre du territoire	714 kteq. CO2/an	707 kteq. CO2/an
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.5	Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du «plan Air»	Nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée	Non disponible	92 jours
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	% de surfaces agricoles cultivées dans le territoire intercommunal	13,62%	13,25%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Volumes produits par les projets d'agriculture durable	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Nombre de dimensions concernées par les projets d'agriculture durable	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.4	Promouvoir le tourisme durable	Nombre d'inscriptions de randonnées balades / valorisées	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.4	Promouvoir le tourisme durable	Nombre de tournées sur le territoire (notées)	130 244	344 374
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.1	Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT	Adoption du SCOT	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.3	Adopter un positionnement de territoire pilote en matière de projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Superficie de sols et forêts aménagés et accessibles au public	305 hectares	305 hectares
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.3	Adopter un positionnement de territoire pilote en matière de projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Superficie des îlots de fraîcheur et de chaleur	Non disponible	Non disponible

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Pourcentage de terres artificialisées sur le territoire intercommunal	66,6% de terres artificialisées	66,6% de terres artificialisées
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Nombre d'espaces reconnus sur le territoire	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Linière de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique	5 570 m	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Réalisation du schéma directeur d'aménagement (sur une échelle de 0 à 10)	4	7,5
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 3 Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Superficie des trames vertes et bleues	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 4 Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Poids des déchets ménagers ultimes, recyclés et verts recyclés du territoire	Non disponible	71 004,79 T
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 4 Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.2	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Pourcentage de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 4 Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Tonnage de dépôts sauvages ramassés	105 Tonnes	231 Tonnes
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 4 Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Volume de déchets traités sur le site pilote de la REOM	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 5 Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre de créations d'entreprises	3 770	4 189
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 5 Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre de radiations et reclassements judiciaires	166	215
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 5 Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Indicateur de concentration d'emplois (pour 100 actifs)	50,5	50,2
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 5 Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre d'établissements actifs employeurs (au moins 1 salarié)	5 464	6 482

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 5 Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Taux de chômage de la population	10,9%	10,9%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 5 Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire	3	3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales au niveau des ZAE notamment	Nombre d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et préenseignes	424	441
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientations 5 Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire	3	3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales au niveau des ZAE notamment	Nombre de ZAE concernées par des opérations de requalification / modification	14	15
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientations 1 Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Volume de production annuelle de logements (permis de construire autorisés)	2 014	2 280
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientations 1 Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de ménages bénéficiaires de l'aide de solidarité écologique	1 44	91
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientations 1 Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre d'anciennetés menées en matière de salubrité	245	352
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientations 1 Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de permis de louer refusés / délivrés	7 refus 138 autorisations	10 refus 233 autorisations
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientations 1 Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Pourcentage de copropriétés classées parmi les plus en difficulté (avec un taux d'impôts de 25% ou plus)	11%	14%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientations 1 Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Pourcentage de réalisations de la convention ANRU	Non disponible	Non disponible
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientations 1 Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de places en habitat spécifique disponibles sur le territoire (aires d'accueil des gens du voyage et hébergements)	198	198
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientations 1 Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.2	Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments	Nombre de communes concernées par le charte qualité des bâtiments	Non disponible	Non disponible

PROJET DE TERRITOIRE		REAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre annuel de délits commis sur le territoire (vol de véhicules et cambriolages)	1 359	1865
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de caméras de vidéosurveillance (caméras de vidéo surveillance CSU) au service de concertation (caméras nomades)	431	455
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de faits constatés et d'interpellations grâce à l'intercession du CSU	851	2 054 constatés + 299 interpellations
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre d'arrestations dans le cadre de la vidéo-surveillance	Non disponible	5 103
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre d'interpellations par la PMM	230	222
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de personnes reçues à la MJG	10 010	5 013
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de personnes reçues par le travailleur social en commission	298	246
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre de publics scolaires fréquentant les piscines intercommunales	76 223	109 834
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre global d'entrées dans les piscines intercommunales	272 782	510 301
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Taux de satisfaction des usagers des piscines	Non disponible	97%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire sur le réseau des médiathèques (moyenne)	26	31
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre global d'entrées dans les médiathèques intercommunales	344 401	385 033
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre de prêts dans le réseau des médiathèques	1 027 553	939 693
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Taux de pauvreté du territoire	12,1%	12,3%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de médecins généralistes	198	204
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de médecins spécialistes	176	178
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de nouvelles implantations médicales	Non disponible	25
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires des actions santé	98	45
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires des bourses pour les étudiants en médecine	4	1
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé	98	53
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires du dispositif Sport Santé	Non disponible	7

PROJET DE TERRITOIRE		REAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Coefficient d'intégration fiscale	0,242	0,267
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre d'actions de mutualisation en cours	8	12
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre de marchés publics groupés AGAT en cours	4	10
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre de formations des agents mutualisés sur le territoire	Non disponible	99
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 Être un employeur responsable				Satisfaction des agents intercommunaux quant à leurs conditions de travail (sur une échelle de 0 à 10)	6,2	6,2
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 Être un employeur responsable				Nombre de postes non pourvus au 31 décembre	9	18
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 Être un employeur responsable				Pourcentage d'écarts sur le régime indemnitaire entre les femmes et les hommes	5,46%	11,84%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 Être un employeur responsable				Pourcentage d'écarts de postes en situation de handicap	2,69%	2,56%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 Être un employeur responsable				Capacité de dépense en 2022 (en millions d'euros)	4,32	4,2

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Paris dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Emissions de gaz à effet de serre liées aux actions intercommunales	Non disponible	Non disponible
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Paris dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Consommation énergétique des bâtiments intercommunaux (électricité + gaz)	Gaz : 7 927 226 kWh Elec : 4 308 435 kWh	Gaz : 6 907 729 kWh Elec : 4 832 118 kWh
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Paris dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal	21,43%	13%
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.1	Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire	Pourcentage d'actions inscrites au PCAET réalisées	Non disponible	Non disponible
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Paris dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable (avec clauses environnementales et/ou critères environnementaux)	20	11
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Nombre de démarches d'enquêtes menées auprès des usagers	Non disponible	3
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Nombre de visiteurs uniques sur le site internet de l'agglomération	547 894	261 226
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Taux d'engagement sur les réseaux sociaux	10,41%	5,88%
Axe 3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération	6	6.4	Federer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire	Nombre d'actions de concertation menées relatives aux enjeux climat-énergie	Non disponible	Non disponible

Rapport d'activité 2022

Directeur de la publication : Yannick Boëdec

Rédacteur en chef : Aurianne Cajo

Rédaction : Aurianne Cajo, services de la communauté d'agglomération Val Paris

Photos : Jean-Yves Lacroix, Cyril Badet, Mathieu Aucher, Aquilae Drones, J. Rougerie Architectes Associés, Val Paris, SIG Val Paris

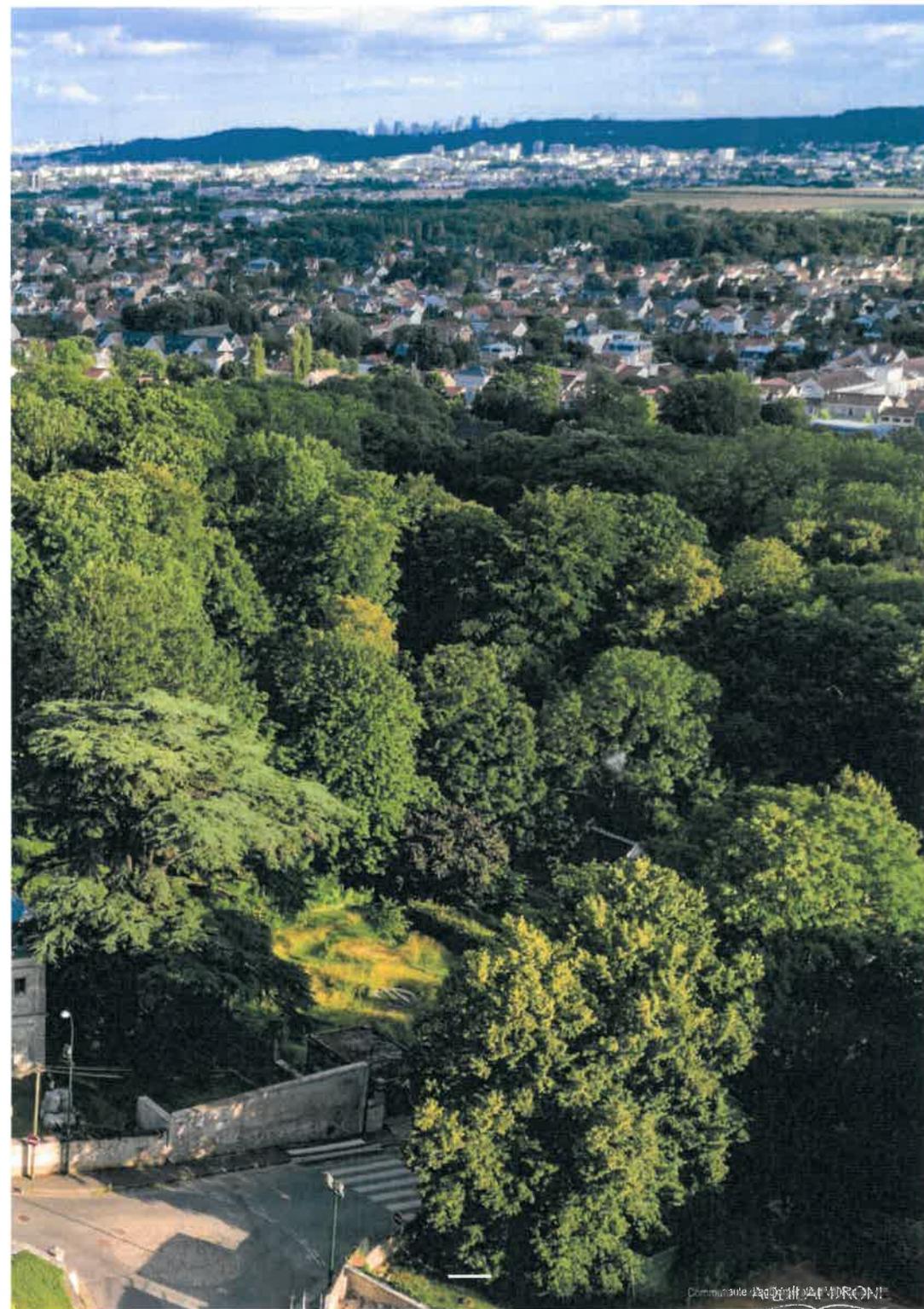
Conception graphique et maquette : Jérémie Linzberger

Mise en page : Jérémie Linzberger

Impression : Desbouis Grésil

Distribution : Val Paris, juin 2023

Publication de : Val Paris • 271, chaussée Jules César 95250 Beauchamp • 01 30 26 39 41 – www.valparis.fr



Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230929-2023-134-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023



ValParisis
AGGLO

Retrouvez-nous sur www.valparisis.fr et sur les réseaux sociaux



/ValParisisAgglo



@valparisis



Val Parisis Agglo



#valparisis



Val Parisis Agglo

Communauté d'agglomération Val Parisis
271, chaussée Jules César
95 250 Beauchamp
01 30 26 39 41